



TRAVAIL

5



VOLUME XX — No 11

Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

MONTREAL — NOVEMBRE 1944

Un excellent résultat

Les concierges des écoles de Montréal obtiennent de grandes améliorations — Décisions du Tribunal d'arbitrage

L'Association des Concierges des Ecoles de Montréal recevait ces jours derniers le rapport du tribunal d'arbitrage qui avait pour mission de régler le conflit survenu entre la Commission des écoles catholiques de Montréal et leurs employés concierges. Ce tribunal était composé de Me André Montpetit, président, et de Me Gustave Adam, représentant la Commission scolaire, et de Me Maurice Julien, représentant l'association.

La Commission a 173 concierges à son emploi dont 80% environ sont membres de l'Association. Depuis deux ans environ, cette Association travaillait ferme auprès des autorités de la Commission scolaire afin d'obtenir pour les concierges des meilleures conditions de travail. Le tribunal d'arbitrage, constitué en juin dernier, a tenu plusieurs séances au cours des mois de juillet et d'août. Deux rapports, l'un majoritaire, l'autre minoritaire, donnent un aperçu des questions discutées.

L'Association avait soumis au tribunal d'arbitrage une série de dix demandes sur lesquelles il lui incombait de se prononcer. Voici les plus importantes:

1° Augmentation du salaire de base et relèvement sur les allocations accordées pour classes additionnelles et chauffage;

Le tribunal d'arbitrage accorde à tous les concierges, sans exception, un salaire minimum de base de \$1225 par année, soit une augmentation de \$225.

Il est aussi déterminé que dans le calcul de ce salaire minimum de base, il ne soit pas tenu compte des revenus additionnels que peuvent gagner les concierges sous forme de rémunération pour le lavage des fenêtres, la location des salles, les classes additionnelles au-dessus de dix et le chauffage de la résidence du personnel enseignant, lorsque cette résidence ne fait pas partie de l'école.

La Commission ne paie plus à ses concier-

ges le boni de \$60 par année, celui-ci étant intégré dans le salaire de base.

Et la Commission paiera à tous ses concierges une somme additionnelle de \$38.50 par année, au lieu de \$35, pour chaque classe occupée ou non, au-dessus de dix classes.

2° Nettoyage annuel des vitres aux frais de la Commission;

A l'avenir, la Commission assumera tous les frais du lavage annuel des fenêtres des écoles sans pouvoir imposer ce travail aux concierges.

3° Allocation de dix dollars à l'occasion de la location des salles;

La Commission paiera aux concierges une allocation de \$10 dans le cas où elle loue les salles de ses écoles, soit à des organisations sociales qui opèrent dans un but de profits ou pour des réunions publiques convoquées par des groupements politiques ou autres du même genre.

4° Deux semaines de vacances sans déduction sur la paye;

Cette demande a été accordée à l'unanimité du tribunal.

5° Congé de maladie;

Les concierges auront un congé de maladie de quinze jours par année, avec plein salaire, mais non cumulatif.

Les cinq autres demandes des concierges feront l'objet d'une étude particulière dans le projet de convention collective. L'exécutif de l'Association des concierges en détermine présentement le plan qui sera bientôt présenté à la Commission scolaire de Montréal.

Les concierges ont raison de se réjouir de cette victoire. Ils avaient en face d'eux un dur adversaire. Toujours, ces hommes qu'on avait considérés comme des hommes de peine, ont montré de la dignité et de la bonne volonté. Le tribunal d'arbitrage l'a reconnu et certainement que la Commission scolaire de Montréal le reconnaîtra à son tour.

Les Syndicats de Montréal fêtent l'hon. J.-H. Delisle, ministre d'Etat



Photographie prise, mardi soir le 31 octobre dernier, à la salle roumaine catholique, rue Iberville, près Rachel, à l'occasion de la fête offerte par le conseil central des syndicats nationaux à l'hon. J.-Hormisdas Delisle, ministre adjoint du travail, président du syndicat de l'industrie du journal, à l'occasion de sa nomination comme ministre d'Etat. On remarque, première rangée de gauche à droite: l'abbé Maurice Maher, zélateur des syndicats nationaux à Montréal; M. Philippe Beaudoin, directeur de l'école des arts graphiques; l'hon. J.-Hormisdas Delisle, M. Georges-Aimé Gagnon, président du Conseil Central des syndicats de Montréal; M. Alfred Charpentier, président de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada et le R. P. Jacques Cousineau, S.J., conseiller moral du syndicat de l'industrie du journal et plus particulièrement du syndicat des journalistes. Seconde rangée, dans le même ordre: Mme J.-B. Delisle, Mme J.-M. Delisle, sa belle-sœur, femme du héros de la soirée; Mme Charpentier, Mme Gagnon; M. Roméo Bellemare, président du comité d'organisation de la fête; Mme Bellemare et M. J.-B. Delisle, frère du ministre. — (Cliché la "Presse").

Ce que l'église fait pour l'ouvrier

Conférence à laquelle tous les syndiqués devraient se faire un devoir d'assister

Par quels moyens le communisme essaie-t-il de conquérir la masse ouvrière? En se posant comme le champion de ses droits, comme le seul groupement qui s'intéresse à la situation des travailleurs et soit capable de l'améliorer. C'est méconnaître les efforts infatigables de l'Eglise en faveur du peuple et les nombreux avantages qu'elle lui a obtenus.

D'autres groupements adoptent aussi malheureusement, la même attitude. Ce sont les unions neutres qui s'élèvent contre ce qu'ils appellent l'ingérence du clergé dans les questions ouvrières et voudraient que le prêtre ne sorte pas de la sacristie.

Sait-on que si le prêtre était resté dans la sacristie, comme le veulent nos internationalistes, s'il ne s'était pas occupé d'aider les travailleurs, la plupart des réformes dont ceux-ci bénéficient n'existeraient pas. Même les unions lui doivent en grande partie leur existence.

N'est-il pas temps de faire la lumière sur ces points importants, de montrer, l'histoire en mains, quelle part l'Eglise a prise au relèvement de l'ouvrier, comment elle l'a protégé, aidé, guidé?

C'est la tâche qu'a entreprise un de nos brillants con-

férenciers, M. Félix Desrochers, bibliothécaire du Parlement fédéral. Dans un travail de haute valeur historique et d'une belle éloquence, il établit ce que l'Eglise a fait pour le peuple depuis sa naissance jusqu'à nos jours et répond victorieusement à ceux qui lui reprochent de s'occuper des questions sociales et ouvrières.

Cette conférence devrait être donnée dans tous nos centres industriels et les membres de nos syndicats devraient se faire un devoir d'aller l'entendre et d'y amener leurs amis. Elle les fortifiera dans leurs convictions et leur aidera à réfuter les objections qu'ils entendent.

Montréal va ouvrir la marche. M. Desrochers donnera sa conférence à l'auditorium du Plateau, le dimanche, 19 novembre, à 3 heures. Le secrétaire de la province, l'hon. M. Omer Côté, a bien voulu en accepter la présidence d'honneur.

Que tous les syndiqués de la ville soient là! Le prix d'entrée est de 50 sous.

P.S.—Les conseils centraux qui désirent inviter M. Félix Desrochers à donner sa brillante causerie dans leur ville peuvent s'adresser à l'Ecole Sociale Populaire, 1961 est, rue Rachel, Montréal.

Ils gagnent un abonnement

L'on se rappelle que lors du concours d'abonnements en juin dernier, M. Engelbert Plante, de Shawinigan, avait remporté le prix de \$10 offert par le Conseil central des Trois-Rivières à celui qui recueillerait le plus d'abonnements dans la région des Trois-Rivières. Il avait amassé 135 abonnements.

M. Plante n'avait pas voulu accepter ce \$10 pour lui-même et en avait fait don au journal.

Lors du récent congrès, M. Plante, en apôtre dévoué à la propagande du journal syndical, posa un autre geste que nous désirons souligner. Il paya dix abonnements au journal. On procéda donc au tirage de ces abonnements parmi les délégués du congrès et voici les noms des gagnants:

Mlle S. Raymond, 4543 rue Chabot, Montréal;

M. J.-Antoine Chagnon, 7842 rue Lajeunesse, Montréal.

M. Philias Dion, 45 rue Phoenix, Granby.

M. Donia Hamel, 28 rue Arthur, Victoriaville.

M. Philippe Provencher, 67 St-Dominique, Jonquière.

M. Henri Vinet, 5198 rue Fabre, Montréal.

M. Rod. Lepage, 50 Beauchemin, Cap de la Madeleine.

M. Aldège Parent, 194 rue Kent, Hull, P. Q.

M. Hormisdas Boisvert, 154 St-Damien, Ville St-Joseph Drummondville.

M. Henri Prince, 407 boul. St-Joseph, Drummondville.

Félicitations aux gagnants! Un gros merci à M. Plante pour sa générosité et son esprit syndical.

A travers les revues et les journaux

par L. BOVY, ptre

S.S. PIE XII PRECONISE LE RELEVEMENT DU PROLETARIAT

"Nous supplions avec instance tous Nos enfants . . . de même que ceux qui, sans appartenir à l'Eglise, se sentent unis à Nous à cette heure de décisions peut-être irrévocables, de peser l'extraordinaire gravité de l'heure et de songer qu'au-dessus . . . de toute collaboration avec les tendances idéologiques et les formes sociales que peuvent proposer des motifs de pure opportunité, la fidélité à l'héritage de la civilisation chrétienne et son énergique défense contre les tendances athées et antichrétiennes restent toujours la clé de voûte de l'édifice, qu'il ne faut jamais sacrifier pour aucun avantage passager ni pour aucun arrangement transitoire.

. . . la pensée chrétienne insiste sur le relèvement du prolétariat comme un élément indispensable; la réussite de cette entreprise d'une manière résolue et généreuse semble à tout vrai disciple du Christ non seulement un pas en avant dans la voie du progrès terrestre, mais aussi l'exécution d'une obligation morale dans certains aspects de la question économique et sociale.

Après d'après années de misère, . . . les hommes attendent, à la fin de la guerre, des remèdes décisif et profonds à ces circonstances malheureuses. Les promesses des hommes d'Etat, les nombreux plans et projets d'experts et de spécialistes ont fait naître chez les victimes d'un état économique et social malsain les espoirs illusoire de la renaissance totale du monde . . .

Une telle disposition offre un terrain, fertile à la propagande des doctrines les plus révolutionnaires, prépare les esprits des hommes à une impatience très compréhensible mais déraisonnable et injustifiée, qui n'attend rien des réformes de structure et met tout son espoir dans les soulèvements et la violence.

. . . La conscience chrétienne ne peut admettre comme juste un ordre social qui nie en principe ou interdit, rend illusoire en pratique le droit naturel de propriété, que ce soit celle des biens de consommation ou celle des biens de production. Mais elle ne peut davantage accepter les systèmes qui reconnaissent le droit de propriété selon un concept absolument faux, donc contraire à un sain et véritable ordre social. C'est pourquoi quand, par exemple, le capitalisme se fonde sur de tels faux concepts et s'arroge un droit de propriété sans bornes, sans subordination au bien commun, l'Eglise l'a condamné comme contraire à la loi naturelle".

Extrait de l'allocution prononcée à la radio par S. S. Pie XII, le 1er septembre 1944, à l'occasion du 5e anniversaire de la guerre.

COOPERATION. CERCLES D'ETUDES ET D'ACTION DE L'OHIO

Il y a dans l'Etat de l'Ohio plus de 1000 cercles d'études et d'action connus sous le nom de "Conseils consultatifs". Tout en s'inspirant des modèles déjà formés et des expériences déjà faites dans d'autres pays, la technique des "conseils" de l'Ohio s'est adaptée aussi étroitement que possible aux conditions et aux besoins du milieu.

Les conseils consultatifs sont définis comme des groupes de voisins se réunissant régulièrement au moins une fois par mois en vue d'une activité d'intérêt commun. Chaque conseil est généralement composé de 6 à 12 familles qui se réunissent au foyer de l'un des membres à tour de rôle. L'esprit qui préside à la réunion est celui de gens qui se sentent chez eux parmi des amis. A côté de la discussion, les réunions du conseil comportent aussi une partie récréative et de légers rafraîchissements. Les conseils sont cimentés moins par l'effort intellectuel fait en commun que par la sympathie humaine qui unit les participants.

Chaque conseil a un président, un secrétaire et un conducteur des discussions ainsi que des présidents pour les comités qui peuvent être créés au sein du conseil. Le succès ou l'échec des réunions dépend dans une large mesure du conducteur des discussions. Il n'est pas nécessaire que celui-ci soit un expert dans la question discutée; il suffit qu'il en ait quelques notions et qu'il sache stimuler et guider la discussion. Il doit avoir de l'entregent et savoir encourager les membres à s'exprimer.

Les conseils ne sont pas seulement des groupes de discussions; ils sont orientés vers l'action. La discussion porte sur des sujets que les membres considèrent comme les intéressants directement. Les sujets suivants sont représentatifs parmi les sujets choisis: prévention des accidents, amélioration du gouvernement local, embellissement de la maison et du jardin, ramassage de la ferraille pour l'effort de guerre, développement des services coopératifs dans la commune, meilleur aménagement des écoles et des possibilités de récréation pour enfants . . .

Les conseils sont aidés par le Département de l'Education qui emploie 5 instructeurs itinérants et 53 organisateurs locaux, qui suggèrent la documentation nécessaire pour les discussions, la récréation . . .

Quand les conseils deviennent nombreux, pour coordonner leur action, s'institue un comité des conseils où chaque conseil est représenté par un membre.

Etats-Unis. Les cercles d'étude et d'action ou conseils consultatifs de l'Ohio. Informations coopératives, no 9, 1944.

SALAIRE EGAL POUR LES FEMMES ET LES HOMMES

Des lois prohibant la discrimination dans le taux de salaire en raison du sexe sont entrées en vigueur dans l'Illinois et New-York le 1er juillet, ce qui porte à cinq le nombre des Etats ayant une telle législation.

La loi de New-York s'applique à toutes les femmes dans toute industrie ou emploi à l'exception du personnel domestique, des travailleurs agricoles et des employés des institutions sans but lucratif qui sont exploitées exclusivement à des fins religieuses, charitables, scientifiques, littéraires ou éducatives. La mesure spécifie qu'un "écart dans la rémunération entre travailleurs basé sur un facteur ou des facteurs autres que le sexe ne constitueront pas discrimination au sens de cet article". Cette clause a pour objet de couvrir les situations où une femme remplace un homme dont la valeur était basée sur la connaissance acquise durant un long service.

A tout employeur employant six personnes ou plus de l'un ou l'autre sexe dans la fabrication de tout article, la loi illinoise défend le paiement de taux différents aux hommes et aux femmes, excepté en raison d'une différence dans l'ancienneté, l'expérience, la formation, l'habileté, les services rendus (régulièrement ou occasionnellement), disponibilité pour un autre emploi, ou toute autre classification raisonnable, à l'exception de la différence de sexe.

La Gazette du Travail, Ottawa, Vol. XLIV (août 1944) 1008.

Des élections à l'horizon

LISEZ

LE DEVOIR

pour être renseigné de façon impartiale.



Contre
Maux de Tête
Névralgies
La Grippe
Douleurs

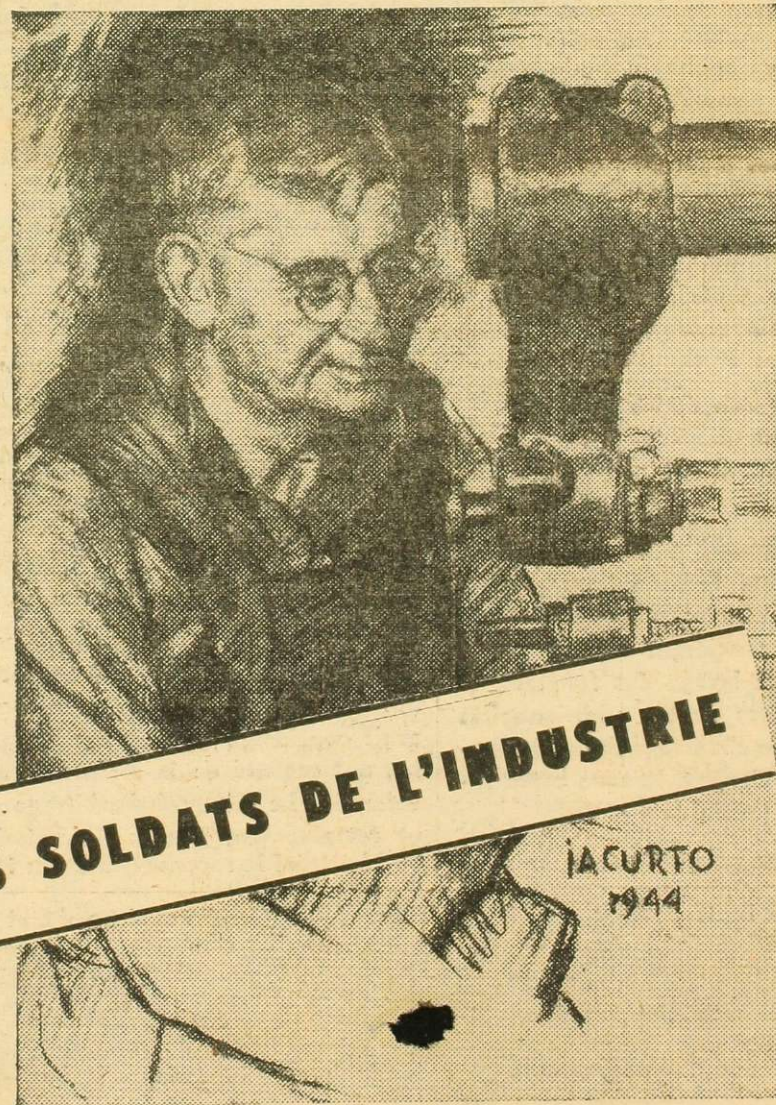


Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

ANTALGINE
EN VENTE PARTOUT 25¢

TOU
pour la
VICTOIRE

Achetez des
OBLIGATIONS de la VICTOIRE



NOS SOLDATS DE L'INDUSTRIE

JACURTO
1944

Pour chaque soldat outre-mer, il faut qu'il y ait des douzaines de civils qui travaillent. Car il ne suffit pas de fournir à nos combattants les armes nécessaires; il faut les nourrir, les vêtir, fabriquer pour eux toutes sortes de machines, d'ustensiles, d'outils . . . Ainsi, dans une grande usine de Coaticook (P.Q.), M. Ernest-E. Patenaude (ci-dessus) fabrique des crics capables de soulever

des poids de 1 à 100 tonnes; et ces crics — dont nos armées ne sauraient se passer — sont utilisés sur tous les champs de bataille du monde. En la personne de M. Patenaude, nous rendons hommage à tous les loyaux ouvriers de guerre du Canada qui, par leurs prouesses industrielles, ont su se rendre dignes de leurs fils et de leurs frères qui combattent.

Assemblée contradictoire à Thetford-Mines

Expérience peut-être unique au Canada — Pat Conroy, secrétaire du Congrès canadien du travail, Gérard Picard, secrétaire de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, Paul-Emile Marquette (C.C.T.), Lauréat Morency et Jean Marchand (C.T.C.C.) sur la même tribune.

Les ouvriers de Thetford-les-Mines ont vécu, dimanche le 15 octobre, une expérience peut-être unique dans l'histoire de l'organisation ouvrière au Canada. Ils ont eu l'occasion de voir sur la même tribune des officiers supérieurs de deux des principaux mouvements ouvriers du Canada. La discussion fut libre et l'assemblée paisible et attentive.

ASSEMBLEE DE 2,000 OUVRIERS

De l'avis unanime des organisateurs, jamais on n'avait vu une assemblée aussi considérable à Thetford-les-Mines. La salle du collège était bondée et plusieurs ouvriers ont été dans l'impossibilité d'y entrer.

MEMES AUGMENTATIONS OBTENUES PAR LES DEUX UNIONS

Depuis quelques mois, le Congrès canadien essaie de supplanter les syndicats nationaux dans les mines d'amiante de Thetford et des environs. A l'exception de la mine Bell (il y a neuf mines en tout), ils n'ont pas réussi à se gagner de sympathie dans les autres mines.

Au mois de mai dernier, les syndicats obtenaient une augmentation générale de salaires de \$0.04 de l'heure quoique leur demande fût de \$0.12½ de l'heure. Peu après le Congrès canadien adressa une demande de \$0.15 de l'heure au Conseil national en faveur des ouvriers de la mine Bell. Les organisateurs du Congrès avaient bien hâte de prouver leur supériorité sur les syndicats en obtenant plus qu'eux. Malheureusement, le Conseil national ne leur accorda que \$0.04, tout comme aux syndicats.

Alors, le Congrès accusa les syndicats de lui avoir nui en acceptant le \$0.04 et qu'ils auraient dû protester, ce qui lui aurait donné une chance d'obtenir plus.

Le Congrès, dans une circulaire, invita les officiers du syndicat à venir se justifier devant la grande assemblée qu'il avait convoquée pour la trahison dont on les accusait.

Les officiers du syndicat ne reculèrent point et se rendirent à l'invitation de leurs rivaux. C'est ainsi que se trouvèrent sur la même tribune MM. Pat Conroy, Gérard Picard, Paul-Emile Marquette, Jean Marchand, E. Lessard et Lauréat Morency.

DIVISION DES OUVRIERS

Le principal thème développé fut à peu près le suivant: "Il est dangereux et grave de diviser les ouvriers et de les faire se battre les uns contre les autres. Une union rivale ne peut intervenir que lorsqu'il est prouvé que l'organisation existante a trahi ou est impuissante à améliorer le sort des ouvriers."

M. Pat Conroy a particulièrement insisté sur ce point et a demandé en grâce aux ouvriers de ne pas faire le jeu des patrons en se divisant, mais de rester unis sous une même bannière, quelle qu'elle soit.

M. Paul-Emile Marquette s'est déclaré enchanté de rencontrer ses amis du syndicat pour parler "affaires". Il a déploré la "petite politique d'union" qui s'exprime par injures et mensonges. Il a souhaité le jour où le syndicat et le congrès se donneront la main pour faire face à l'employeur dans le cas où les ouvriers décideraient de garder ces deux organisations.

M. Gérard Picard a relevé l'accusation portée contre les syndicats dans la circulaire distribuée par le Congrès et a défié quiconque de prouver que le syndicat de l'amiante n'avait pas fait tout ce qui était légalement possible de faire pour améliorer les conditions de travail dans les mines d'amiante de la région. **PERSONNE NE RELEVA LE DEFI.** En conséquence, dit-il, qu'est venu faire le Congrès canadien à Thetford-les-Mines, sinon de diviser les ouvriers? Si le Congrès avait pu prouver sa supériorité, il l'aurait fait à la Bell Asbestos Mines où il est organisé depuis un an; il n'a pu le faire. S'il est honnête, il sait ce qu'il lui reste à faire...

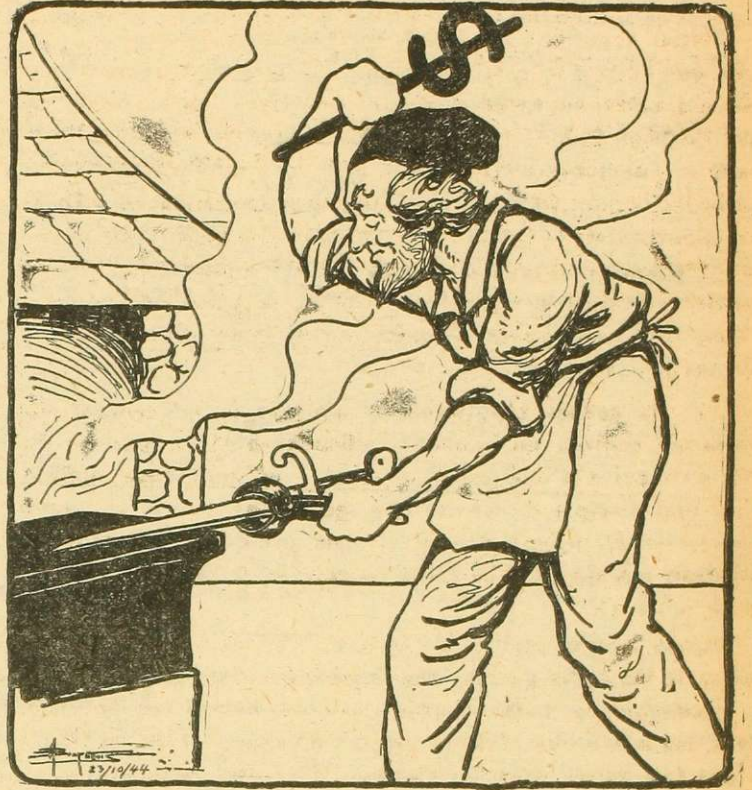
M. Lauréat Morency a rappelé un peu l'histoire du syndicat de l'amiante et de ses luttes passées. Le syndicat, dit-il, n'a pas attendu les jours d'abondance pour venir organiser les ouvriers de Thetford et des environs. Lorsqu'il fut fondé, le salaire de base était de \$0.20 de l'heure et aujourd'hui on peut dire qu'il a presque triplé. Où était le Congrès dans ce temps-là? Pensait-il aux ouvriers de Thetford? L'orateur s'est déclaré scandalisé de la publicité mensongère qui essaie de minimiser ou annihiler l'oeuvre magnifique accomplie par les syndicats dans la région.

M. Jean Marchand déclara aux ouvriers que leur force ne résidait pas dans le nom de leur syndicat mais dans leur Union. Quelle que soit l'union que vous choisissiez, dit-il, vous serez toujours faibles si

vous n'assistez pas à vos assemblées ou si vous ne supportez pas vos officiers. Au contraire, vous serez forts si vous vous groupez dans une seule union et si vous faites "bloc" derrière vos dirigeants. Ce qui, continua-t-il, distingue les mouvements ouvriers ce ne sont pas tellement les succès qu'ils ont pu remporter ici et là, comme leur doctrine. Et nous croyons, à bon droit, que les syndicats nationaux possèdent une doctrine merveilleuse à nulle autre pareille. Si toutes les unions, du point de vue purement économique sont sur le même pied, pourquoi aller en chercher une à Toronto ou à New-York?

Encouragez nos annonceurs

SEPTIEME EMPRUNT



Le forgeron de la Victoire

L'Honorable Antonio Barrette a sonné la note juste

Récemment, devant les journalistes, M. Barrette a fait une déclaration très importante. "Les organisations ouvrières, a-t-il dit, doivent s'abstenir d'action politique partisane, si elles veulent être assurées du succès". "Le gouvernement de la province, a-t-il ajouté, veut collaborer avec tous les ouvriers indistinctement". Il a naturellement conclu en faveur de la liberté d'association, du libre choix à l'ouvrier de son syndicat. Comme ministre du Travail, M. Barrette ne pouvait mieux parler.

ACTION POLITIQUE

Depuis sa fondation, la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada n'a jamais porté son action ailleurs que dans l'économique et le social. Les conventions collectives avec extension juridique, les comités paritaires qui les régissent, les liens moraux et légaux qui en découlent entre ouvriers et employeurs, sont l'oeuvre de la législation prônée par la C.T.C.C.

Puisse le conseil de l'honorable ministre du Travail être entendu par les mouvements ouvriers qui se complaisent à faire de l'agitation politique d'une inspiration douteuse.

La C.T.C.C. ne se départira pas de sa ligne de conduite suivie depuis vingt-cinq ans; elle sait par expérience qu'elle est la plus constructive pour le bien social du pays et particulièrement de la province de Québec.

COLLABORATION

Que le gouvernement veuille collaborer avec tous les groupements ouvriers dans le but "d'éloigner la misère et le chômage et d'assurer la sécurité familiale et par là la sécurité sociale", c'est très bien. Cela est son devoir primordial.

La C.T.C.C. reconnaît, elle aussi, le cas échéant, son devoir de collaborer avec le gouvernement provincial et les autres organisations ouvrières, en vue de réaliser le bien-être social et économique de la classe ouvrière en général.

Rechercher avant tout, dans la ligne de son idéal, au mieux possible, le bien commun des travailleurs et en même temps de la société, est la première devise de la C.T.C.C.

LIBERTE SYNDICALE

M. Barrette respectant la dignité du travailleur, veut que ce dernier soit libre d'adhérer au syndicat de son choix ou de n'adhérer à aucun.

Le ministre du Travail est un vieil unioniste de la meilleure trempe... un unioniste volontaire.

Nous ne doutons pas qu'il approuve l'ouvrier refusant d'adhérer à un syndicat. Il veut sans doute, seulement, défendre l'ouvrier contre une pression indue.

Nous ne pouvons deviner, dans cette courte déclaration de M. Barrette à ce sujet, toute sa pensée sur la triple question si épineuse et si délicate: liberté du travail — liberté syndicale — atelier fermé. Le jour ne tardera pas cependant où il aura à la préciser.

La loi sur la liberté syndicale (Loi des Relations Ouvrières) votée par le précédent gouvernement, dont M. Barrette adopte évidemment le principe, sera-t-elle amendée par le présent gouvernement sur le point particulier, notamment, de l'atelier fermé ou de l'atelier d'union? Un progrès est certes désirable en la matière.

M. le ministre du Travail aura le choix dans les projets d'amendements qui lui seront soumis. La C.T.C.C. proposera le sien.

La C.T.C.C. reconnaît la nécessité de sauvegarder le principe souverain de la liberté syndicale sous tous ses aspects avec les restrictions nécessaires aux ouvriers catholiques. Elle ne cesse non plus d'être préoccupée des moyens légitimes à conserver comme à promouvoir, pour assurer la sécurité de l'organisation syndicale. Cependant, elle s'efforcera toujours en ce domaine de faire triompher une formule démocratique chrétienne, qui ne lèse injustement les droits légitimes d'aucune organisation ouvrière et qui soit propre à engendrer la paix industrielle.

Evidemment, la déclaration de l'hon. Barrette a de quoi faire réfléchir... elle montre à son avantage à quelle enseigne il loge...!

Alfred CHARPENTIER,
prés. gén. C.T.C.C.

Le TRAVAIL

Organ mensuel officiel de la

Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

REDACTION — ADMINISTRATION

3447 St-Hubert, Montréal — Tél. FRontenac 3396

Directeur : Alphonse Bégin, L.L.L.; L.S.C.

Rédacteur en chef : Pierre Forest.

Secrétaire de la Rédaction : Anna-Maria Pigeon, B.A.

Collaborateurs :

Alfred Charpentier : président de la C.T.C.C.

Gérard Picard : secrétaire et organisateur de la C.T.C.C.

L'abbé Jean Bertrand, aumônier.

L'abbé Maurice-J. Maher, assistant-aumônier.

Questions économiques : F.-A. Angers, L.S.C., secrétaire général de l'Actualité Économique.

Revue des journaux et périodiques : l'abbé Lambert Bovy, D.Th.

Administrateur : J.-René Lapointe.

Aviseur légal : Maurice Julien, avocat.

Abonnement : Un an, \$0.60; deux ans, \$1.00; le numéro, 5 sous.

Publié par le Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal et imprimé par l'Imprimerie Populaire, Limitée, 430, NOTRE-DAME EST, MONTREAL



Pour devenir meilleurs...

Le mois dernier, nous avons développé deux qualités essentielles à un responsable de cercle d'études. Dans un régime, les officiers seuls ne peuvent pas accomplir toute la besogne. De même au cercle d'études, un bon responsable ne pourra pas aider efficacement la classe ouvrière et la cause ouvrière en général s'il est seul. Le chef doit être aidé par d'autres pour accomplir sa besogne et remplir son rôle d'éducateur auprès de la classe ouvrière.

Tous les syndiqués sans exception doivent se faire un devoir d'assister aux réunions auxquelles ils sont convoqués. C'est d'ailleurs un de leurs devoirs vis-à-vis leur syndicat.

Plus que jamais, nous devons avoir à cœur de nous instruire davantage si nous voulons réellement servir notre mouvement. Notre rôle de syndiqué nous oblige à être renseignés sur la législation ouvrière en général et plus particulièrement sur les lois qui régissent notre propre métier. Si nous ne possédons que ces lois, ces connaissances, nous sommes au même rang qu'un ouvrier qui appartient à une union neutre. Si nous voulons être meilleurs qu'eux, et c'est une ambition bien légitime, il nous faudra posséder des qualités bien supérieures. Comme dans certains milieux syndicaux, on dit que nos adversaires ont plusieurs défauts, il nous faudra donc posséder un nombre incalculable de qualités pour avoir le droit de nous présenter aux ouvriers, être capables de les aider réellement et même de nous imposer par notre valeur d'hommes supérieurs.

IL FAUT SE PERFECTIONNER CHAQUE JOUR

La perfection n'est pas de ce monde et c'est facile de le constater. C'est également facile de le comprendre. La raison est simple, c'est parce que nous sommes de pauvres humains. Ce manque de perfection parmi les personnes à qui nous avons affaire a souvent été pour nous une cause de découragement, de pessimisme. Cependant, quoi de plus encourageant que d'avoir à faire à un type sincère, un type qui s'efforce de se corriger de ses défauts et de vouloir en quelque sorte arriver à la perfection.

Comme il y a toujours moyen de faire mieux, même si la perfection n'est pas de ce monde, tous les syndiqués devraient se faire un devoir de profiter de toutes les occasions pour développer davantage leurs talents, leur personnalité. Parmi ces occasions, notons en passant : nos contacts de chaque jour, nos réunions régulières de syndicat, nos cercles d'études et notre travail personnel par la lecture des journaux, des revues et des périodiques. Profitons donc de ces occasions pour nous mettre en état de rendre de meilleurs services à notre mouvement.

Nos chefs sont compétents, ils sont sincères, nous en avons des preuves. Soyons dignes d'eux en accomplissant mieux nos devoirs de syndiqués.

L'IMPORTANCE DES CERCLES D'ETUDES

N'oublions pas non plus que la formule des cercles d'études a fait ses preuves et qu'il est du devoir de chacun de nous d'y assister régulièrement. En effet, c'est au sein du cercle d'études que nous pourrions échanger nos idées et parfaire notre formation. C'est au cercle d'études que nous prendrions cet esprit de collaboration qui est si nécessaire dans un mouvement comme le nôtre. C'est également au cercle d'études que nous puiserons un enthousiasme nouveau qui nous permettra d'accomplir notre travail avec plus de conviction et d'acharnement.

En terminant, prenons la ferme résolution de nous former davantage, d'acquérir plus de connaissances et de compétence pour pouvoir rendre de plus grands services à notre mouvement et à toute la classe ouvrière en général.

Pierre FOREST

Des travailleurs qui cherchent la compétence

Tels sont les Barbiers-Coiffeurs

Pour peu que l'on observe le niveau intellectuel du corps des barbiers-coiffeurs de la province de Québec, il est facile de se rendre compte qu'il s'est élevé dans des proportions considérables depuis quelques années.

Ces artistes, dans l'exercice de la profession de faire la barbe, comme dans l'art délicat de la coiffure, prennent de plus en plus le goût de l'étude.

Une enquête sommaire révèle que la plupart d'entre eux font quotidiennement de la lecture. Dans les heures libres on lit des journaux, des livres, des revues, des tracts, traitant une multitude de problèmes d'actualité. Plusieurs s'intéressent aux questions religieuses, sociales, économiques et politiques; on cultive son français, on étudie l'histoire, la grammaire, l'arithmétique, les mathématiques, etc.; un certain nombre s'applique même à la pratique de la musique, violon, piano, etc.

Ajoutons à cela les contacts, les conversations, les discussions de tous les jours avec des gens appartenant à toutes les classes de la société.

De tout cela, il résulte que le barbier-coiffeur acquiert une multitude de connaissances qui lui permettent d'exercer un rôle social dont on aurait tort de méconnaître l'importance. D'ailleurs, il n'est pas rare de rencontrer des gens qui ont préféré s'orienter vers la profession de barbier-coiffeur après avoir poursuivi des études durant plusieurs années dans les collèges.

Il faut admettre aussi que les Syndicats catholiques et les retraites fermées constituent pour les barbiers-coiffeurs et coiffeuses une véritable école de formation morale et intellectuelle. Les séances régulières,

les cercles d'étude, les congrès les ont forcés à acquérir des connaissances de plus en plus étendues et sur de multiples sujets.

Mais ce sont surtout les cours d'hygiène donnés par d'éminents professeurs de l'Université de Montréal et de l'Université Laval, et des médecins spécialistes au département d'hygiène qui ont apporté aux barbiers-coiffeurs et coiffeuses la note la plus distinctive et le développement le plus complet et le plus pratique se rattachant à leur profession.

Les barbiers-coiffeurs et coiffeuses ne veulent pas s'arrêter en si bonne voie; ils ambitionnent davantage et nul doute qu'ils vont réussir. Nous apprenons avec un réel plaisir que l'on est à étudier en haut lieu un projet de belle envergure. Il s'agit de la fondation d'un "Collège des barbiers-coiffeurs et coiffeuses" dans la province de Québec.

Cette institution, aménagée de salons classiques, munis d'outillage moderne, mettrait à la disposition des élèves, des professeurs d'hygiène et des professeurs sur l'art, la technique et la pratique du barbier-coiffeur et de la coiffeuse.

Nous applaudissons fortement à cette belle initiative et nous souhaitons qu'elle se réalise dans un avenir prochain.

De ce "Collège des barbiers-coiffeurs et coiffeuses" sortiront des gens mieux qualifiés, plus compétents, diplômés, avec une influence grandie. Le public recevra un meilleur service et les barbiers-coiffeurs et coiffeuses tireront profit de leurs nouvelles connaissances acquises et atteindront le véritable niveau qui leur convient.

J.-Henri BELIVEAU

Activités des Syndicats de Trois-Rivières

Visiteurs de marque aux Trois-Rivières—M. Roland Pagé auteur du premier cours d'électricité en français

Le conseil central des Syndicats nationaux a eu la visite de MM. Pierre Déléan et Philippe Carrette, vice-président du comité d'organisation d'Aide à la France, et président du sous-comité industriel.

Les présidents de syndicats affiliés ont présenté les souscriptions de leur syndicat respectif. D'ici quelques jours, de forts montants seront souscrits par d'autres Syndicats.

"Dès le début de la campagne vos officiers sont venus nous promettre l'appui des Syndicats nationaux. Ce fut un réconfort pour nous et un encouragement à travailler ferme en faveur des enfants affligés de la France. Aujourd'hui, vous réalisez la promesse de vos officiers en nous re-

mettant ces souscripteurs.

"Vous connaissez comme nous, ou plutôt nous pouvons supposer jusqu'à quel point les enfants de France ont eu et ont à souffrir de la guerre, car la vérité dépasse tous les écrits qui nous sont parvenus jusqu'ici.

"Votre collaboration, messieurs, est précieuse, elle fera grand bien aux victimes du grand fléau.

"Au nom du comité général et je puis même dire au nom de la France: merci aux Syndicats nationaux."

M. Carrette adressa aussi la parole pour appuyer l'allocation de M. Déléan et pour remercier de tout cœur les Syndicats nationaux de leur geste.

M. Roland Pagé, d'Arvida, est l'auteur du premier cours d'électricité en français. Son travail fut l'objet d'une intéressante discussion au conseil central des Syndicats nationaux mardi dernier.

Le délégué A. Quinty fit l'éloge de ce cours en 75 leçons en appuyant sur le fait qu'il a des amis, anciens élèves de M. Pagé par correspondance, qui ont vu leur salaire monter de 30 c. l'heure à 90 en l'espace de 1 an 1/2, à cause de la compétence acquise à l'aide du cours d'électricité de M. Roland Pagé.

Le travail de M. Pagé se répand rapidement dans toute la province et ne recueille partout que des éloges et du succès.

Face aux réalités !

Chronique de François-Albert Angers, professeur, sur les questions économiques et sociales dans leurs relations avec les problèmes ouvriers.

Si nous parlions un peu de nous...

Le tour du monde coopératif à travers lequel j'ai conduit les lecteurs de ce journal au cours des mois derniers a pu induire en erreur les non-initiés et leur laisser croire que rien absolument n'a été fait chez nous en fait de coopération. Telle n'est pas la réalité. La province a à son crédit, quelques réalisations coopératives qui valent d'autant plus la peine d'être mentionnées qu'elles ont, dans certains cas, été l'avant-garde du mouvement en Amérique et qu'elles représentent dans d'autres des réussites dont on veut s'inspirer ailleurs.

Si j'ai toutefois cru bon d'aller courir si loin avant de m'occuper de ce qui se passe autour de nous, c'est que notre activité dans ce domaine a peu porté sur le type de coopératives dont je veux surtout parler ici: les coopératives de consommation. C'est surtout dans le genre de coopératives que j'ai mentionné en fin d'article le mois dernier que nous avons commencé à faire notre marque: les caisses populaires ou coopératives de crédit et les coopératives agricoles. Les résultats obtenus y sont déjà assez importants pour nous montrer ce que nous pourrions réussir en nous mettant sérieusement à l'ouvrage.

Caisses populaires

Nos caisses populaires datent du début du vingtième siècle. Elles ont grandi plutôt lentement à venir jusqu'à ces toutes dernières années, alors qu'elles ont profité très largement de la propagande générale en faveur de toutes les sortes de coopératives. Elles représentent tout de même aujourd'hui un actif de plus de 80 millions de dollars, appartenant à plus de 200,000 propriétaires-déposants.

Naturellement, ces propriétaires sont les premiers à profiter des services bancaires de l'organisation et 40,000 d'entre eux s'en sont prévalu et bénéficient d'environ 40% des dépôts sous forme de prêts sur billets ou sur hypothèques.

Les progrès rapides de ces organisations au cours des dix dernières années montrent assez combien vite les coopératives peuvent devenir une force à partir du seul moment où la population décide d'agir.

Coopératives agricoles

On peut dire la même chose des coopératives agricoles, qui, dans les seules années 1936 à 1942, ont accru leur chiffre d'affaires de quelque 15 millions à 51 millions de dollars de produits agricoles vendus ou d'articles nécessaires à la ferme achetés pour le compte des cultivateurs membres.

Voilà des chiffres qui comptent tout de même. Et pourtant qu'est-ce que cela à côté de ce qui serait possible? Que sont les 230,000 déposants des caisses populaires à côté de tous les déposants de la province. Et les 36,000 membres des coopératives agricoles ne représentent que 27% des exploitants de ferme.

Il y a d'autres entreprises coopératives: une centaine de coopératives de consommation, des coopératives de pêcheurs, de forestiers, des mutuelles d'assurance-vie et d'assurance-incendie, des coopératives de transport, d'élec-

tricité, d'habitation, etc. Mais ce sont là de toutes petites choses, des commencements.

Ce qui manque

Ce qui frappe quand on examine le mouvement coopératif dans le Québec par rapport à celui des autres pays que nous avons rencontrés, c'est le peu de développement des coopératives de consommation (chiffre d'affaires de 2 à 3 millions seulement). Pourtant, ce sont surtout celles-là qui sont importantes, dans un pays industriel comme l'est la province de Québec, pour corriger la répartition des richesses, lutter contre les trusts ou assurer l'indépendance économique d'un peuple.

Sans elles, les autres coopératives se trouvent paralysées dans leur action. Elles font leur possible pour conduire l'eau au moulin du peuple. Elles améliorent la situation des agriculteurs, des pêcheurs, des forestiers. Elles créent et accumulent des capitaux, se proposent toutes sortes de choses. Mais les eaux qu'elles ramassent ainsi aux diverses sources de la production débouchent dans le vide ou dans la caisse des grandes entreprises, qui, elles, ne sont pas à nous. Et cela parce que les consommateurs—et tout particulièrement les ouvriers, qui représentent 50% de la population—n'ont pas encore posé, en créant des coopératives de consommation, le grand conduit, le *main*, qui canaliserait tous les avantages du mouvement vers la masse de la population.

Nos cultivateurs fournissent toutes sortes de matières premières, mais à qui sont les industries nécessaires pour les transformer? Dans bon nombre de cas, c'est sur les coopératives de consommation qu'il faudra compter pour les bâtir pour qu'elles soient à nous.

Nos caisses populaires disposent de fonds importants, de même que nos sociétés mutuelles de toutes sortes. Mais

à défaut d'emprunteurs pour les utiliser, il leur faut bien placer dans les fonds d'Etat, ou peut-être même dans des entreprises qui nous sont étrangères.

Où sont les coopérateurs?

Un examen plus détaillé des positions coopératives dans Québec montre d'ailleurs que jusqu'à très récemment et encore aujourd'hui, il y a bien peu de coopérateurs en dehors des cultivateurs. La puissance des caisses populaires repose pour plus de la moitié sur les cultivateurs, qui ne sont pourtant que 20% de la population. Les mutuelles sont presque exclusivement leurs, et pour le reste elles sont surtout bourgeoises. Et les caisses populaires urbaines elles-mêmes n'ont pas vraiment entamé la masse des ouvriers.

Que font donc nos ouvriers? Qu'attendent-ils pour apporter leur pierre dans la construction de la cité nouvelle qu'ils réclament, et qui serait pourtant là à leur portée s'ils voulaient se donner la peine de se retourner et de la bâtir, au lieu d'en attendre la construction de patrons effrayés par les menaces de grève ou

de l'intervention des gouvernements.

Le patron a des devoirs...

Oui! il y a un devoir strict des patrons de donner le salaire qui est nécessaire à l'ouvrier pour assurer sa subsistance et celle des siens. Un devoir strict d'organiser l'usine pour que les conditions de vie de l'ouvrier au travail y soient aussi hygiéniques que possible. Un devoir strict de procurer des conditions de travail convenables. Un devoir évident aussi de ne pas s'en tenir à donner le minimum nécessaire pour la subsistance et l'efficacité du travail, mais de faire profiter l'ouvrier des progrès de la technique, sous forme de salaire plus élevé, d'heures de travail plus courtes, de vacances payées ou d'amélioration des conditions de travail et des services sociaux. Un devoir aussi, enfin, de se préoccuper du côté humain et de s'intéresser à l'amélioration des conditions de vie, d'éducation, etc., de ses collaborateurs dans la production que sont les ouvriers.

... mais l'ouvrier aussi

Aussi, on comprend parfaitement que l'activité syndicale s'intéresse à l'accomplissement de ces devoirs, qui sont des droits de l'ouvrier dont la défense est nécessaire. Mais l'ouvrier ne doit pas oublier qu'il n'a pas le droit de tout attendre du patron. Il a lui aussi, le devoir strict de s'aider lui-même, de faire tout en son pouvoir pour bonifier le salaire qu'il reçoit déjà avant

d'en exiger plus du patron, particulièrement quand la situation de celui-ci est tout juste convenable. Et de toute façon, même vis-à-vis des patrons qui ont abusé, n'est-on pas d'autant mieux placé pour revendiquer qu'on a d'abord fait soi-même tout ce qu'on devait faire?

Or parmi les moyens que l'ouvrier a de s'aider lui-même, l'action coopérative prend une place telle; elle donne des résultats si considérables; qu'elle se place nécessairement au premier rang des choses auxquelles l'ouvrier organisé ou non — et surtout l'ouvrier organisé bien entendu — ont le devoir de s'intéresser d'une façon active et immédiate.

Ouvriers de chez nous, posez-vous franchement la question: avez-vous fait tout ce que vous pouviez faire dans ce domaine?

François-Albert ANGERS, professeur à l'École des Hautes Études commerciales.

Tout bon syndiqué doit lire et étudier le

Manuel populaire d'action sociale et syndicale

Édité par la Fédération des cercles d'études de la C.T.C.C.

En vente au Service de la librairie de la C.T.C.C. à 3447 rue St-Hubert, Montréal.

Prix : \$0.15 chacun.



Service en Relations Industrielles

DEPUIS quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constitutifs de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflit dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat. L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.**

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. HUMPHREY MITCHELL,

Ministre

ARTHUR MacNAMARA,

Sous-ministre

LES ANCIENS COMBATTANTS DU CANADA et leurs privilèges d'après-guerre

Voici la première annonce d'une série ayant pour but de renseigner la population canadienne quant aux projets de rétablissement des militaires des deux sexes. Pour obtenir les détails complets, conservez et lisez chaque annonce.



Pour renseignements complets, demandez un exemplaire du feuillet intitulé "Le retour à la vie civile".

L'avenir après la libération— MESSAGE AUX PARENTS DES MILITAIRES

Lorsque vos fils et vos filles reviendront au foyer, lorsqu'ils enlèveront l'uniforme, lorsqu'ils retourneront dans le monde comme Canadiens normaux et aimant la paix, quelle sera leur perspective? Pourront-ils reprendre leur vie comme civils où ils l'ont laissée des mois ou de longues années auparavant?

Existe-t-il des projets pour les aider à faire les choses qu'ils voulaient faire avant la guerre? Seront-ils en sécurité? Pourront-ils continuer des cours d'études ou recevoir la formation requise? Recevront-ils de l'aide pour devenir propriétaires de leur foyer ou pour établir leur propre commerce, ou encore pour réintégrer leur vie familiale.

Voilà des questions qui intéressent tous les Canadiens qui ont des fils ou des filles bien-aimés dans l'armée. Or la présente série d'annonces a pour but de répondre à ces questions.

UNE CARRIÈRE, VOILÀ L'OBJECTIF

Le Canada forme, depuis le commencement de 1940, des projets visant le retour à la vie civile de votre fils et de votre fille. Ces projets sont en vigueur et on les exécute à l'heure actuelle. Le but est de faire profiter chaque ancien militaire d'occasions de rétablissement. Des milliers, déjà revenus à la vie civile, ont bénéficié de formation, d'octrois d'entretien, de conseils de la part des fonctionnaires du ministère des Pensions et de la Santé nationale, et de dispositions visant la sécurité sociale. *L'assistance est ample pour les hommes et les femmes qui veulent faire leur part.*

ASSISTANCE LORS DE LA LIBÉRATION

Lorsque votre fils et votre fille seront libérés de l'armée, ils recevront:

1. Une allocation vestimentaire de \$100.00 (si la libération a lieu après le 1er août 1944).
2. Leur solde jusqu'à la date de libération.
3. Un mois de solde supplémentaire s'ils ont servi sans interruption durant 183 jours, en guise d'octroi de réadaptation.
4. Un bon de transport par chemin de fer jusqu'à leur foyer ou à l'endroit où ils se sont enrôlés.

Les personnes à charge recevront:

1. L'allocation familiale régulière jusqu'à la date de la libération, avec solde déléguée.
2. Un mois supplémentaire d'allocation familiale, avec solde déléguée, si le militaire a servi sans interruption durant 183 jours.

On permettra à votre fils ou à votre fille de garder un uniforme. En outre, il ou elle subira un examen médical complet ainsi qu'un examen dentaire et aura droit à des traitements gratuits durant une année après la libération. Pour ce qui est des militaires réformés, les Directeurs du Bien-être des anciens combattants ont une entrevue avec chaque militaire libéré et lui font connaître le programme de rétablissement.

GRATIFICATION POUR SERVICE DE GUERRE

À la libération, ceux qui se sont enrôlés pour servir en dehors du Canada, ou ceux qui ont servi dans les Aléoutiennes, ont droit à une gratification pour service de guerre. Cette gratification équivaut à \$7.50 pour chaque période de trente jours de service au Canada et dans l'hémisphère occidental, et à \$15.00 pour chaque période de trente jours de service outre-mer ou dans les Aléoutiennes. Pour ceux qui ont servi outre-mer, ou dans les Aléoutiennes, il y a, en plus, sept jours de solde et allocations pour chaque période

de six mois d'un tel service. Les versements sont effectués à la fin de chaque mois, au cours des six mois qui suivent la libération. Des détails complets sur la gratification pour service de guerre seront donnés dans une annonce subséquente.

CRÉDIT DE RÉADAPTATION

Outre la gratification pour service de guerre, il y a un crédit de réadaptation de \$7.50 pour chaque période de trente jours de service dans l'hémisphère occidental, et de \$15.00 pour chaque période de trente jours de service outre-mer. Ce crédit peut être affecté à diverses fins: par exemple, l'achat ou la réparation d'une maison, l'achat de meubles, l'acquisition d'un commerce, le paiement de primes d'assurance-vie du Gouvernement, et certaines autres dépenses qui aideront à votre fils et à votre fille à réintégrer la vie civile. Le crédit en question, qui est réduit par les octrois accordés pour la formation ou l'instruction, ou encore par des octrois relevant de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, vise surtout les anciens militaires qui ne se prévalent pas des avantages de ces trois projets.

RÉINTÉGRATION D'EMPLOIS

Si, avant de s'enrôler, votre fils ou votre fille occupait un emploi civil et n'était pas engagé pour remplacer une personne déjà dans les forces militaires, si l'emploi existe encore et si votre fils ou votre fille est apte à le réintégrer, l'ancien patron, aux termes d'une loi canadienne, a le devoir de lui accorder de nouveau cet emploi, avec droits d'ancienneté. La demande tendant à obtenir cette réintégration doit être soumise à l'ancien patron dans les trois mois qui suivent la libération de l'armée ou l'évacuation de l'hôpital.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET INSTRUCTION

Le plus sûr moyen d'obtenir et de conserver un emploi permanent, c'est-à-dire le genre d'emploi que

votre fils ou votre fille recherchera, c'est d'avoir les aptitudes requises. Les projets exécutés au Canada fournissent l'occasion d'acquérir ces aptitudes, soit à l'université, soit dans d'autres établissements lorsqu'on vise une carrière commerciale ou industrielle. Les honoraires sont payés par l'Etat, avec allocations de subsistance, pendant la période de formation professionnelle ou d'instruction.

PENDANT UNE PÉRIODE DE MALADIE OU DE CHÔMAGE

L'ancien militaire est protégé contre la maladie ou le chômage par les allocations d'entretien auxquelles on peut avoir recours pendant les dix-huit mois qui suivent la libération. En outre, ceux qui ont travaillé durant quinze semaines à des emplois comportant de l'assurance-chômage, sont protégés par la loi de l'assurance-chômage.

CONSTRUCTION DE MAISONS ET ÉTABLISSEMENT SUR DES FERMES

Il y a des dispositions en vue d'aider les travailleurs, dans les villes et ailleurs, à devenir propriétaires de leurs maisons, soit sur de petites propriétés en dehors de la zone où les taxes sont élevées, soit dans les villes, en vertu de la Loi fédérale sur le logement. Les cultivateurs qui consacrent tout leur temps à la culture peuvent recevoir une aide pécuniaire dans ce domaine; d'autre part, les pêcheurs commerciaux peuvent jouir d'une aide pécuniaire pour devenir propriétaires de leurs maisons, sur de petites propriétés, et pour acheter l'équipement requis pour la pêche.

TRAITEMENT GRATUIT

Au cours de l'année suivant la libération, les anciens militaires des deux sexes ont droit à des traitements gratuits, à l'hospitalisation et aux allocations pour toute affection, même si elle n'est pas due au service. Les pensionnés ont droit à ces privilèges leur vie durant, pour ce qui est de l'invalidité leur ouvrant le droit à pension.

LA POLITIQUE DES PENSIONS

La Loi canadienne des pensions est appliquée par une commission indépendante, dont tous les membres sont des anciens combattants. Toute invalidité permanente survenue outre-mer et qui n'est pas due à l'inconduite, ouvre le droit à pension. Lorsque le service a eu lieu au Canada seulement, l'invalidité doit être attribuable au service.

Les Directeurs du Bien-être des Anciens Combattants sont postés dans des centres stratégiques partout au Canada. Ces fonctionnaires sont les amis des anciens militaires. Il est de leur devoir de conseiller et d'aider tous les anciens militaires relativement à leurs problèmes de rétablissement civil. S'il y a quelque point du programme de réadaptation que vous ne comprenez pas bien, consultez le Directeur du Bien-être des anciens combattants le plus rapproché.

Publié par autorité de l'honorable Ian A. Mackenzie, Ministre des

PENSIONS ET DE LA SANTÉ NATIONALE

CONSERVEZ CETTE ANNONCE, QUI FAIT PARTIE D'UNE SÉRIE. ENVOYEZ-LA À QUELQUE MILITAIRE OUTRE-MER. DES DÉTAILS COMPLETS SUR CE PROGRAMME SERONT DONNÉS DANS DES ANNONCES SUBSÉQUENTES.

Alliance dangereuse

Le Congrès Canadien du Travail entend marcher avec le C. C. F.

Lors des assises annuelles du Congrès canadien du travail, tenu récemment à Québec, les dirigeants de cette union ouvrière n'ont pas caché leurs tendances politiques. Le C.C.T., branche canadienne du C.I.O. américain, considère que les ouvriers du Québec doivent maintenant adhérer au parti politique C. C. F. Ce qui revient à dire que le Congrès canadien du travail est déjà embarqué dans le bateau du socialisme. Où ce voyage conduira-t-il?

Tous les hommes sensés savent que le socialisme veut un ordre social fondé sur un contrôle de l'Etat, sur un pouvoir du gouvernement et ignorant des droits individuels.

Du socialisme au communisme, il n'y a qu'un pas.

Les deux ne se distinguent que par l'emploi des méthodes pour arriver à leur but. Le premier veut arriver au pouvoir par des voies légales, le second

par la révolution sanglante.

Nos ouvriers catholiques sont trop intelligents pour suivre Aaron Mosher, ce juif qui prétend les embrigader dans les rangs de son union rédemptrice! Les ouvriers et les travailleurs de chez nous n'ont pas besoin des étrangers pour se faire donner des directives. Ils sont capables de se conduire eux-mêmes!

Le Congrès canadien du travail s'est déclaré à la remorque du C.C.F. Le bureau de direction du Congrès canadien du travail est composé de gens qui n'ont aucun désir de nous aider.

Nos ouvriers du Québec ne veulent pas plus du Congrès canadien du travail qu'ils ne veulent du parti politique C. C. F. qui est une menace, un danger pour eux.

DEHORS... DEHORS, le Congrès canadien du travail.

DEHORS... plus vite que cela!



UNE ÉQUIPE ... un But

• Près d'un million de Canadiens et de Canadiennes dans les services de guerre du pays... plus d'un million de travailleurs dans les industries de guerre... tous ceux de l'arrière, d'un océan à l'autre... voilà l'équipe! Tous visent le même but: la Victoire prochaine et définitive.

Au cours de ces cinq années de guerre, le travail d'équipe s'est avéré très efficace. Il devra l'être davantage à cette phase décisive, finale. Rassemblons tous nos efforts, donnons encore plus de nos ressources pour en finir rapidement et sûrement.

En ce VII^e Emprunt de la Victoire, chacun de nous doit acheter une Obligation de plus que la dernière fois. C'est un devoir envers nos coéquipiers—ceux de l'avant—un devoir envers nos enfants qui récolteront les fruits de la Victoire. Faisons notre devoir généreusement pour mériter notre place dans l'équipe gagnante!



TOUT POUR LA VICTOIRE

ACHETEZ DES OBLIGATIONS DE LA VICTOIRE

DELPHIS COTE LIMITEE

Couvreurs généraux — 5550 rue Saint-Patrice, Montréal, P.Q.

COMPAGNIE MUTUELLE D'IMMEUBLES LTEE

1306 est, rue Ste-Catherine, Montréal, P.Q.

F. BAILLARGEON LIMITEE

Pionniers de l'Industrie de la Chandelle au Canada
Montréal et Saint-Constant, P.Q.

ENGINEERING PRODUCTS OF CANADA LTD

5035 est, rue Ontario — Montréal, P.Q.

Guide Syndical

Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec

Henri Pett, président.
445, Christophe-Colomb.
Québec.

M. Robert St-Hilaire, Sec.
29, 6e Rue, Limoilou.
Tél. : 3-3539.

1231 EST. DEMONTIGNY.

MONTREAL

Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal

Georges-Almé Gagnon,
président.

Roméo Bellemare,
secrétaire.

GASTON GIBEAULT
AVOCAT

STE-AGATHE-DES-MONTS

Tél. 60 3 rue Préfontaine

Pharmacie PINSONNAULT

1390 Ontario Est, coin Plessis
MONTREAL

Tél. AMherst 5544 - CHerrier 0376

NOUVEAU MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE



Le général l'honorable A. G. L. McNaughton, C.B., C.M.C., D.S.O., ancien commandant de la 1ère Armée canadienne, est photographié à son bureau au quartier général de la Défense nationale quelques instants après avoir assumé ses nouvelles fonctions de ministre de la Défense nationale. Quelques heures auparavant il avait été assermenté comme membre du Cabinet en remplacement du colonel l'honorable J. L. Ralston. — (Photo Armée canadienne).

\$500.00 à l'emprunt de la Victoire

Trois-Rivières. —

Le Conseil central des Syndicats nationaux a souscrit une tranche de \$500 (cinq cents dollars) au 7^e emprunt de la victoire.

A cette occasion, le président, M. G. Vallières, encouragea tous les Syndicats affiliés à souscrire autant sinon plus qu'ils ne l'ont fait aux emprunts précédents.

Il fit également rapport d'une agréable réunion où il représenta les Syndicats nationaux il y a quelques jours. Un dîner aux baraquements du côté à l'occasion de la clôture de la campagne du 7^e emprunt parmi les effectifs du Corps d'aviation. Cette section étant la première de la région à atteindre son objectif et même à le dépasser.

On y a chaleureusement félicité les Syndicats nationaux pour leur précieuse collaboration à tous les emprunts de l'Etat et pour leur magnifique effort de guerre déployé dans tous les domaines: délégations et travail au sein des comités de temps de guerre, contribution efficace au maintien de la paix industrielle, etc.

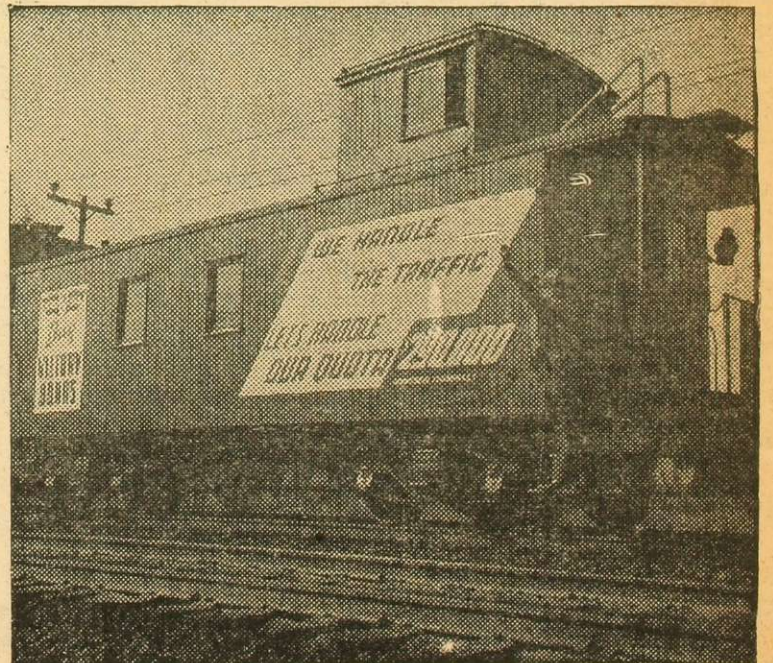
Tél. : FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours
AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

FOURGON DE LA VICTOIRE DU C.P.R.



Quinze fourgons du "Pacifique Canadien", qui sont présentement en circulation, portent de larges enseignes en français et en anglais, pour encourager l'achat d'obligations du 7^e emprunt. "Nous avons en mains le trafic" lit-on sur ces enseignes, "Faisons de même pour notre quota". Sur chaque fourgon dans les districts où ils opèrent, le quota est indiqué. Ci-haut on voit celui de Montréal.

Monty, Gagnon & Monty
 POMPES FUNEBRES SALONS MORTUAIRES
 1926 Plessis — AM. 8900
 SERVICE D'AMBULANCES 4156 Adam — AM. 3733

DANIEL JOHNSON
 AVOCAT ET PROCUREUR
 ROBINSON & JOHNSON
 Edifice Aldred — chambre 2202
 507 Place d'Armes, Montréal Tél. PL. 9571

I. NANTEL
 BOIS MASONITE Coin Papineau et De Montigny
 DE TEN TEST Téléphone :
 SCIAGE BEAVER BOARD CH. 1300
 Montréal

Compagnie Acton Shoe Ltée
 Alfred LAMBERT Inc., distributeur
 CHAUSSURES DE TOUS GENRES
 26, rue Notre-Dame ouest, Montréal

206, rue Du Pont Tél. : 4-4641
LA CIE F. X. DROLET
 FABRICANTS D'ASCENSEURS
 TOUTE REPARATION MECANIQUE
 Spécialités : Bornes-fontaines, Soudure électrique et autogène.

Deux produits de CHEZ NOUS
CRAVATES et ECHARPES



Manufacturés par
N. LATULIPPE

L'AUXILIAIRE PRECIEUX

Gardiennne fidèle des épargnes en temps de paix, la Banque assume une double mission en temps de guerre : elle concourt à la sécurité financière du pays et elle protège l'avenir de chacun de ses déposants.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

ACME
 TRADE MARK

GANTERIE

Gilets de cuir — Tricots
 Vêtements de travail Chemises
 Costumes pour le sport,
 etc., etc,

Acme Glove Works Limited

MONTREAL

Fabrique à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

La restauration sociale

Elle doit porter sur l'ordre professionnel, économique, social et politique

L'ordre meilleur réclamé par l'Eglise et tous les sociologues chrétiens concerne toutes les classes sociales mais tout particulièrement la classe ouvrière. Elle est la plus nombreuse, elle est aussi celle dont les conditions économiques et sociales sont le plus misérables. On lui a même donné un nom pour marquer sa situation désastreuse : le prolétariat.

La justice exige que toute restauration sociale véritable tienne compte particulièrement de la classe ouvrière. Nos propres intérêts aussi. La classe ouvrière, au moins dans notre pays, et surtout dans la province de Québec est encore saine dans son ensemble. Elle respecte l'autorité. Elle veut l'ordre. Mais si on la laisse croquer dans la misère et l'injustice, un jour viendra, comme le dit Pie XI, où elle se révoltera. Et, ce sera la révolution. Déjà des signes non équivoques de mécontentement se montrent. Et le communisme est là qui exploite ce malaise, qui attise ce mécontentement.

* * *

La restauration de la classe ouvrière doit porter sur l'ordre professionnel, l'ordre économique, l'ordre social, l'ordre politique. Ces ordres évidemment se compénètrent. Leurs réformes aussi. Il me paraît cependant utile pour la clarté de mon exposé de traiter séparément chacun de ses ordres.

ORDRE PROFESSIONNEL

Statut de l'organisation syndicale

Le relèvement économique, social et moral de la classe ouvrière dépend d'abord de l'organisation syndicale ouvrière elle-même.

Plus grand sera le nombre de métiers et professions inféodés au syndicalisme professionnel plus sensible, plus général sera le relèvement économique, social et moral de la classe ouvrière.

Depuis 1939 les effectifs syndicaux ont doublé

L'organisation syndicale s'est considérablement développée au Canada durant la présente guerre. Le nombre des syndiqués s'y est élevé de 300,000 en 1939 à 690,000 en juin 1944. L'augmentation a été dans la même proportion dans la province de Québec (75,000 en 1939, 250,000 en 1944). Ces effectifs syndicaux représentent, dans chaque cas, une augmentation de deux cent pour cent sur l'accroissement des effectifs réalisés lors de la première guerre mondiale.

Cette énorme expansion favorisée même par l'expansion des industries de guerre est surtout le fruit d'une législation prosyndicale de plus en plus marquée.

Parallèlement à la classe ouvrière, la classe patronale devrait avoir aussi un statut syndical correspondant afin de parvenir à une collaboration totale et parfaite en vue de réaliser le bien commun.

Le droit syndical s'élabore

Le droit syndical nouveau né avec le décret fédéral 1003 et la Loi des relations ouvrières du Québec ouvrent la voie toute grande aux employeurs aussi bien qu'aux travailleurs afin qu'ils puissent eux-mêmes négocier collectivement par le truchement de leur propre organisation syndicale.

Les syndicats ouvriers se sont vu enlever nombre de privilèges par les décrets de guerre compensés cependant par des droits nouveaux ou des mesures importantes dont l'équivalent serait à conserver dans l'après-guerre, tels par exemple : les conseils régionaux du travail et le conseil national du travail.

Ces organismes, malgré leurs tâtonnements et leurs erreurs, ont exercé un heureux contre-poids à la stabilisation des salaires trop bas dans nombre d'industries, ont exercé un équilibre prudent entre les salaires des industries similaires et ont facilité une collaboration patronale-ouvrière sans précédent sur la question des rajustements de salaire et des congés payés. Grâce à eux, des normes ont été trouvées pour établir une certaine uniformité relative dans les salaires de certaines industries à concurrence interprovinciale.

Des organismes de ce genre, il en faudra autant dans l'après-guerre que pendant la guerre. Ce sont des organismes de coordination, de dis-

cipline éminemment aptes à promouvoir la restauration de la classe ouvrière.

Statut légal du travailleur

Le travailleur manuel dans le domaine économique est un mineur. Depuis longtemps le libéralisme économique l'a réduit à cet état. Même aujourd'hui aucun statut légal ne lui reconnaît le droit au travail. Encore avant la guerre, ne fut-il pas plongé pendant dix ans dans une "situation d'infortune et de misères imméritées" quasi sans précédente?

Par la charte de l'Atlantique, des nations unies ont proclamé pour la première fois dans le monde après l'Eglise catholique, ce droit de l'ouvrier au travail de chaque jour. La "libération de la faim" pour laquelle on lutte sera la reconnaissance de ce droit.

Assurer à l'ouvrier du travail permanent, c'est lui permettre d'autre part d'accomplir un devoir moral : gagner à la sueur de son front, chaque jour, le pain de sa femme et de ses enfants. La sécurité de l'emploi est désormais la préoccupation maîtresse de l'organisation syndicale ouvrière, mais pas tant l'occupation réelle de la plupart, encore trop individualistes et à courte vue pour savoir suivre la ligne de conduite voulue en ce sens.

La durée maximum légale du travail au Canada est trop longue, particulièrement dans le Québec. Cinquante et soixante heures par semaine est excessif dans toutes les industries hautement mécanisées. Le meilleur rajustement à effectuer sous ce rapport — comme sous le rapport des salaires minima — devrait être à base d'une entente tripartite patronale-ouvrière-gouvernementale au sein de chaque province et ensuite entre les provinces intéressées.

Les 28, 29, 30 septembre derniers dans la ville d'Ottawa la 21ème Semaine sera consacrée à quatre journées, d'éminents conférenciers "Restauration Sociale".

Comme par le passé, les Semaines de justesse une "université ambulante" des Syndicats Catholiques pour développement et étude.

M. Gérard Picard, secrétaire général de la Semaine, ne put se rendre à la conférence de Charpentier.

Nous donnons dans cette page que présente notre président général et nos syndiqués à lire attentivement et retireront de cette lecture beaucoup.

Amélioration à maintenir ou à obtenir

La pratique qui s'est prise dans les usines de guerre de combattre le surmenage par des pauses intercalaires de dix minutes deux fois par jour, devrait aussi se généraliser dans les industries de paix, particulièrement là où sont employées des femmes. Aussi ne faut-il tolérer aucun travail de nuit pour ces dernières dans les industries de paix. Interdiction doit également faite de tous travaux confiés aux femmes ou aux enfants et qui entraîneraient pour eux un danger moral ou un surmenage physique. Plus que cela, il faut assurer le retour de la mère au foyer.

Une autre innovation heureuse à conserver à l'après-guerre, c'est le congé annuel payé aux ouvriers d'usines ainsi qu'aux employés de bureaux des mêmes usines. Ce geste est significatif du respect plus grand que la guerre nous a donné désormais de la dignité du travailleur manuel et de sa famille.

Cependant, la plus essentielle des conditions humaines à laquelle s'attend l'ouvrier, chef de famille, c'est bien de recevoir un salaire pour que sa famille puisse vivre.

A cet égard, que les salaires soient trop bas pour la grande masse des ouvriers en notre pays, tout le monde l'admet. Sous ce rapport la province de Québec se classe au quatrième rang sur neuf. Comment relever ces salaires? Le syndi-

et la classe ouvrière

Conférence de M. Alfred Charpentier à la 21e Semaine Sociale tenue à Ottawa

calisme pourra y faire beaucoup. Les industries dans lesquelles les salaires sont très bas ne sont pas syndiquées. Dans la plupart des industries syndiquées où la main-d'œuvre est qualifiée, les salaires sont ce que l'on peut appeler raisonnables; dans nombre de cas, ils sont justes et permettent à l'ouvrier d'élever sa famille convenablement. Ce n'est pas toutefois la majorité. Ce but paraît cependant réalisable par la seule force de l'organisation syndicale dans les métiers à main-d'œuvre qualifiée. Afin que ce moyen réussisse aussi bien dans les industries à main-d'œuvre non qualifiée, livrée à une très forte concurrence ouvrière, l'intervention gouvernementale paraît plus nécessaire sous des formes appropriées.

L'ouvrier court bien des risques au travail: accidents, maladies professionnelles, invalidité, décès prématuré, vieillesse précoce. A ces risques s'ajoutent ceux de la famille: maladie de l'épouse, des enfants, etc.

Tous ces risques sont pour l'ouvrier ordinaire une source d'inquiétude constante. La sécurité de l'emploi atténuerait de beaucoup cette inquiétude. Seule la profession bien organisée pourrait, avec le concours de l'Etat, atteindre ce but. La sécurité de l'emploi, même accompagnée d'un salaire soi-disant raisonnable, ne suffit pas toutefois à procurer au chef de famille la pleine sécurité sociale dont il a besoin. C'est à la profession bien organisée que devrait incomber encore d'assumer ces responsabilités pour le bien commun de ses membres. En attendant l'Etat doit y suppléer.

La suppression des taudis et la construction d'habitations à bon marché, de même que l'utilisation matérielle, intellectuelle et morale des loisirs des travailleurs sont des réformes qui

ers ainsi que le 1er octobre, avait lieu
ine Sociale du Canada. Durant ces
ciers furent appelés à traiter de la

mes sociales qu'on appelle avec tant
, firent appel à un représentant des
er l'aspect ouvrier de la question

la C.T.C.C., qui avait été invité com-
ttawa; il fut remplacé par M. Alfred

le texte presque complet du cours
cette occasion. Nous invitons forte-
nt le discours de M. Charpentier; ils
profits.

s'imposent impérieusement dans les grands cen-
tres industriels pour la santé physique et morale
de la classe ouvrière.

L'enfant de l'ouvrier devrait pouvoir au sur-
plus bénéficier d'une scolarité aussi prolongée
que possible ou, pour le moins, recevoir avant
sa sortie de l'école un minimum d'orientation
professionnelle lui permettant de mieux choisir
la profession dans laquelle il se rendra utile à
la société.

ORDRE ECONOMIQUE

La restauration de la classe ouvrière ne peut
se concevoir sans un profond changement dans
l'ordre économique.

Le travail doit y occuper progressivement
une place qui correspond à son importance
comme premier facteur de la production. Il doit
occuper une place qui tient compte aussi de la
dignité du travailleur, de sa personnalité hu-
maine et de son rôle social de chef de famille.

L'actionnariat ouvrier

Le contrat de travail ne peut plus être un
simple contrat de louage qui était le propre du
régime individualiste, du salariat tenu en escla-
vage. "Il importe désormais, conseille Pie XI,
de le "tempérer" par des éléments empruntés au
contrat de société". De cette façon l'ouvrier
"participera en quelque manière à la propriété

de l'entreprise, à sa gestion et au profit qu'elle
rapporte". Quelques rares exemples en ce sens
existent déjà... ils devront être généralisés dans
toutes les entreprises et cela dans toutes les in-
dustries petites, moyennes et grandes. Ce nou-
veau régime, qui sera celui de l'actionnariat ou-
vrier, ne pourra s'instituer sans qu'il en décou-
le des responsabilités nouvelles aux employ-
eurs et aux travailleurs, surtout aux travailleurs.

Comment cela pourra-t-il s'opérer si ce n'est
par des conseils d'entreprises dans la phase tran-
sitoire? Qui pourra en susciter l'initiative sur
une large échelle au sein des industries, si ce
n'est l'organisation syndicale tant patronale
qu'ouvrière? L'humanisation de l'industrie ne
pourra pas s'opérer par d'autres voies. Préala-
blement à l'institution d'un nouveau régime de
travail, des habitudes de travail en commun, de
responsabilités communes assumées ensemble,
de discipline collective professionnelle devront
avoir été prises par travailleurs et employeurs
dans la même industrie, dans les mêmes entre-
prises, par le truchement des conventions col-
lectives de travail couvrant toute une profession
dans un territoire donné.

En effet, c'est bien là l'éducation première
auprès des intéressés dont nous a fait preuve
depuis dix ans le régime des conventions collec-
tives de travail à extension juridique dans les
industries où ce régime est appliqué.

L'ouvrier possède son métier

Songe-t-on qu'en quelque sorte le régime de
la convention collective a remis l'ouvrier en pos-
session de son métier? Le patron n'est plus seul
à y mettre de l'ordre, ce qui souvent était du dé-
sordre. C'est que par ce nouveau régime em-
ployeurs et travailleurs ont appris que les inté-
rêts d'un métier ou d'une industrie ne sont pas
limités à chaque entreprise particulière et qu'il
y a au-dessus des intérêts particuliers des inté-
rêts communs supérieurs à sauvegarder.

La possession de son métier, le travailleur,
sous le régime de la Convention collective, en
voit la réalité dans le Comité paritaire sur le-
quel il siège lui-même par le truchement du re-
présentant de son syndicat qui a signé la con-
vention. Il en voit la réalité dans le Comité
paritaire qui surveille l'application des condi-
tions de travail stipulées dans la convention
collective.

Avant de généraliser trop tôt peut-être sur le
plan de l'entreprise l'application du droit au tra-
vailleur à la copropriété de celle-ci, c'est d'abord
l'institution d'un régime d'ordre général qui
s'impose dans chaque industrie, tant dans l'inté-
rêt des travailleurs que des employeurs. Les
autres réalisations feront plutôt partie, comme
politique générale, de la seconde phase dans la
transformation du régime individualiste actuel
de l'industrie, vers la forme coopérative.

Généralisons la convention collective

Ce qui presse présentement, c'est de généra-
liser dans toutes les industries du Canada le régi-
me de l'extension juridique des Conventions
collectives de travail, si bien lancé déjà dans le
Québec; c'est d'augmenter le champ d'action de
ce régime à l'effet que les comités paritaires qui
en sont l'âme, puissent déterminer le rende-
ment moyen du travail en plus du taux horaire
des salaires et de la quantité maximum du tra-
vail, à l'effet qu'ils puissent aussi régler
absolument l'apprentissage et instituer des oe-
uvres accessoires.

Ce nouveau régime industriel se développera
dans la mesure où la législation syndicale favo-
risera le développement de l'organisation profes-
sionnelle patronale et ouvrière. La nouvelle lé-
gislation au provincial et au fédéral sur le droit
syndical est propre à intensifier le développe-
ment de l'organisation syndicale dans tout le
pays.

Conseil national économique

L'institution graduelle et rapide de la con-
vention collective généralisée est ce qui s'impo-
se pour satisfaire les masses ouvrières. Mais ce
nouveau régime devra être flanqué bientôt d'un
Conseil national économique de droit public. La
fonction principale de ce Conseil aux yeux de la
classe ouvrière sera d'indiquer au gouvernement

(Suite à la page dix)

MAURICE JULIEN
AVOCAT ET PROCUREUR
JULIEN & JULIEN

Tél. Lancaster 5281 - 84 ouest, Notre-Dame - Montréal

"Depuis près d'un demi-siècle, toujours le même but,
réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal"

FRONTENAC 3121

J. Joubert
LIMITÉE

100%
de notre personnel
appartient au
**Syndicat Catholique et
National des Employés
de Magasin
(SD) Inc.**

Dupuis Frères

Montréal

865 EST, RUE STE-CATHERINE



Pauvre Georges...

Une mauvaise chute, direz-vous? Oui, douloureuse...
et coûteuse aussi... car il y aura probablement des frais
de médecin.

Chaque jour, la Banque Royale du Canada consent des
prêts pour payer des comptes de médecins ou d'hôpitaux,
ou pour répondre à certains besoins d'argent qui se pré-
sentent inopinément. De tels prêts personnels, pour gros ou
petits montants, sont faciles à obtenir. Vous les rem-
boursez à votre convenance, par versements répartis sur
douze, dix-huit ou vingt-quatre mois.

Lorsque vous aurez besoin d'argent liquide pour un cas
d'urgence ou pour quelque fin personnelle, n'hésitez pas
à consulter le gérant d'une de nos succursales... c'est ce
que vous avez de mieux à faire.

PRETS POUR USAGE PERSONNEL

Pour payer des comptes de médecins, dentistes
ou hôpitaux... pour acquitter des impôts,
consolider des dettes ou acheter du combustible
... pour réparer ou améliorer votre maison
pour payer l'instruction de vos enfants... pour
nouveau profiter d'une aubaine qui se présente
en affaires... et pour tout besoin urgent.

THE ROYAL BANK OF CANADA

L'Organisation Internationale devant un programme chargé

Représentants des ouvriers et de employeurs

Lorsque le conseil d'administration du Bureau international du travail tiendra sa prochaine réunion, il aura un programme très chargé.

Quand ce conseil se réunira, 2 comités importants établis à la dernière assemblée seront aussi convoqués; ce sont: le comité relatif à la constitution et le comité de l'emploi.

La fonction du comité relatif à la constitution, telle que déterminée par une résolution de la Conférence Internationale du Travail, est de considérer le développement à venir de la constitution de l'Organisation internationale du travail et particulièrement les questions suivantes:

1. les rapports de l'organisation avec les autres corps internationaux;

2. la pratique constitutionnelle de l'organisation, sa clarification et sa codification;

4. le statut, les immunités et autres privilèges qui doivent être accordés à l'organisation par les gouvernements parce qu'ils lui sont nécessai-

res pour l'exercice de ses responsabilités;

4. les moyens de financer l'organisation.

Le Comité de constitution comprend 6 représentants du gouvernement, 6 ouvriers et 6 employeurs. Le Comité de l'emploi est constitué de la même manière.

En plus d'examiner les rapports de ces 2 comités, le conseil d'administration discutera probablement les questions suivantes:

a) des propositions pour la formation de comités industriels conjoints dans les principales industries mondiales;

b) des mesures sociales pour l'établissement de la paix;

c) des conférences régionales de l'O.I.T.;

d) des relations de l'O.I.T. avec les autres organisations et enfin

e) de la date, de l'endroit et du programme de la prochaine réunion de la Conférence internationale du Travail.

Reproduction d'un article de I.L.O. News, octobre 1944.

La restauration sociale et la classe ouvrière

(suite de la page neuf)

du pays les moyens à prendre pour maintenir les industries en marche et de procurer à chaque travailleur un travail constant et suffisamment rémunérateur pour que sa famille puisse vivre: dans toute l'acceptation du mot.

Pour ce faire, les attributions du Conseil national économique pourraient bien être les suivantes parmi les principales: l'organisation et la surveillance du marché, le contrôle du crédit, l'étude préalable et la surveillance des accords commerciaux, la préparation et la proposition au gouvernement et au Parlement de toutes les mesures d'ordre économique et la surveillance de leur application.

Dans ses travaux et dans sa tâche de contrôle, le Conseil national économique devra être aidé par des conseils économiques provinciaux ou régionaux.

Transformer les entreprises anonymes

Enfin l'ordre économique actuel ne sera pas changé et les travailleurs ne participeront pas, dans toute la mesure qui leur est due, à toute la richesse de biens matériels qu'ils créent, à moins que les entreprises anonymes privées ne soient transformées du tout au tout; que soient interdites les accumulations scandaleuses des richesses dans les mains de groupes d'hommes de plus en plus restreints.

Point de véritable restauration sociale sans cela. Et la classe ouvrière ne cessera de réclamer de plus en plus fortement contre pareil déni de justice.

La politique syndicale du pays devrait consister à arrêter la main-mise du syndicalisme américain sur les travailleurs canadiens et à appuyer de préférence les organisations syndicales strictement canadiennes. Pareille réforme aiderait puissamment à la restauration sociale au Canada.

L'élément sain et bien avisé dans ses rangs ne reste pas cependant inactif. En attendant les grandes réformes que le pouvoir politique devra opérer, cet élément se donne à la coopération sous diverses formes pour améliorer son sort économique.

La coopération d'habitation commence même d'y trouver de nombreux amis dans la province de Québec. Redonner à l'ouvrier le goût d'avoir sa propriété voilà en effet ce qui presse. Pourtant il faut aussi lui en procurer toutes les facilités: crédit urbain, dégrèvement d'impôts, etc. A cet égard, quel appoint lui seraient aussi un emploi stable, la garantie d'un salaire régulier et les allocations familiales?

ORDRE SOCIAL

Formation sociale de la masse

"La classe ouvrière a conçu une plus grande opinion d'elle-même", avait dit Léon XIII.

Ce sentiment a toujours grandi en elle depuis.

Les cinq années de guerre que nous venons de traverser ont encore fait plus sous ce rapport que pendant les vingt-cinq années qui ont précédé. Les travailleurs ont, plus que jamais pendant ces années, entendu louer l'importance du travail manuel pour lancer la nation au combat; plus que jamais ils ont entendu les appels incessants du pays à la collaboration des organisations syndicales avec les employeurs, avec les gouvernements, avec ses organismes officiels, avec l'armée.

La classe ouvrière a maintenant la conviction que le travail a été élevé au même niveau d'importance que le capital durant la présente guerre. La classe ouvrière a même désormais le sentiment que le travail, par son côté humain, a la préséance sur le capital. C'est là une partie de son éducation nouvelle.

Malgré certaines défections, pas pires que celles des organisations capitalistes, la classe ouvrière organisée a bien collaboré dans l'ensemble, mais cela est dû surtout au fait de la guerre.

L'ouvrier doit avoir le sentiment de ses responsabilités

La plus haute conception qu'a l'ouvrier de lui-même vient plutôt du sentiment de ses droits retrouvés que du sentiment de ses responsabilités. De même en est-il de la classe ouvrière prise en son entier.

C'est de ce côté que doit tendre l'éducation sociale de la classe ouvrière. Si le travail a été remis à sa place dans la hiérarchie des valeurs humaines, économiques et sociales, il en découle des responsabilités correspondantes pour lui, et lui, le travail qu'est-ce dans le concret? C'est l'ouvrier, c'est la masse ouvrière et, en dernière analyse, c'est l'organisation syndicale.

C'est à elle qu'incombe de faire la formation sociale de la masse et la préparation spéciale des élites chargées de la représentation. Formation et préparation qui devront être à la fois d'ordre technique, d'ordre intellectuel, d'ordre moral.

Le bien commun et la paix sociale seront à ce prix. L'Etat est intéressé à faciliter cette formation et cette préparation. Il devra, pour le moins, subventionner les organisations syndicales appelées à créer les organismes à cette fin: des collèges du travail. Signalons toutefois la centaine de cercles d'études qui opèrent actuellement sous l'égide de la C.T.C.C.

Une nouvelle démocratie en marche

Une nouvelle démocratie est en marche: la démocratie industrielle. Toute démocratie, dit-on, pour constituer un bon gouvernement, doit compter beaucoup d'élites en son sein. Il est évident que la démocratie politique que nous connaissons aurait pu être servie par un plus grand nombre de véritables élites... surtout au sens moral du mot.

(suite à la page onze)

Governors of International Labor Office face big agenda

Governing Body at Next Session To Deal with Questions Raised by Philadelphia Conference

Montréal (ILO) — When the Governing Body of the International Labor Office holds its next session, it is expected to face a heavy agenda.

No place or date has yet been finally fixed for the meeting, but the last session, held in May at Philadelphia following the International Labor Conference, projected it for London this autumn, leaving it to the chairman, Carter Goodrich of New York, and Edward J. Phelan, Acting Director of the ILO, to convene it.

Also projected for London this autumn is a meeting of the ILO's Joint Maritime Commission, which is composed of representatives of the world's organized seamen and ship-owners. The last meeting of the Governing Body authorized the Office to call a session of the JMC at London in September, or as near that time as circumstances permitted.

When the Governing Body meets, two important committees established at its last session will also be convened. These are the Committee on Constitutional Questions and the Committee on Employment. In addition, the Finance Committee will meet.

The function of the Committee on Constitutional Questions, as determined by a resolution of the Internatio-

nal Labor Conference, is "to consider the future constitutional development" of the ILO, and particularly the following questions:

1. The relationship of the Organization to other international bodies.

2. The constitutional practice of the Organization and its clarification and codification.

3. The status, immunities and other facilities to be accorded the Organization by Governments as necessary to the discharge of its responsibilities.

4. The methods of financing the Organization.

The Constitutional Committee comprises six Government representatives, six workers and six employers. The Employment Committee is similarly constituted.

In addition to considering reports from these two committees, the Governing Body is expected to discuss these questions: Proposals for the setting up of joint industrial committees for the main world industries; the social provisions of the peace settlement; the regional activities of the ILO; the ILO's relations with other international organizations; and the date, place and agenda of the next session of the International Labor Conference.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

Salaires et Conditions de Travail

Loi de la convention collective
Loi du salaire minimum
Cédules des justes salaires pour les travaux du gouvernement
Service de conciliation et d'arbitrage
Loi du repos hebdomadaire.

Honorable Antonio BARRETTE,
Ministre

Sécurité

Loi des établissements industriels et commerciaux
Loi des édifices publics
Loi des paratonnerres
Loi des mécaniciens de machines fixes
Loi des appareils sous pression
Loi des mécaniciens en tuyauterie.

J. O'Connell MAHER,
sous-ministre adjoint

Prévoyance sociale

Loi des accidents du travail
Service de placement provincial
Loi des pensions aux aveugles de Québec
Loi de l'assistance aux nécessiteuses.

Gérard TREMBLAY,
Sous-ministre

La restauration sociale et la classe ouvrière

(Suite à la page 10)

En démocratie industrielle les élites ouvrières et les chefs syndicaux devront avoir, avant tout une haute conception de leurs responsabilités morales, en plus d'être des techniciens avertis et des sociologues éclairés.

Les employeurs qui sont hommes d'affaires, devront aussi être formés à cette école.

La démocratie sociale où le monde s'achemine puisera avant tout sa force dans les valeurs morales, les valeurs chrétiennes ou elle donnera le contraire de ce que les hommes en attendent.

La C.T.C.C. a vu ce danger, aussi s'évertue-t-elle depuis 23 ans à l'éviter en travaillant ardemment à édifier une véritable démocratie chrétienne en notre pays.

ORDRE POLITIQUE

Plan national

La démocratie chrétienne réalisée dans l'industrie veut dire la fin du capitalisme moderne avec sa concurrence effrénée, sa surcapitalisation, sa puissance dominatrice sur le travail et sur la politique.

Le capital cessera de dominer le travail quand l'entreprise deviendra propriété collective, pas socialiste; le capital cessera de dominer la politique quand le travail sera à sa place dans l'économie, c'est-à-dire, quand il aura voix au chapitre dans l'économie nationale.

Besoin d'institutions nouvelles

Ce double but appelle des institutions nouvelles. Vues dans leur nouvelle conception (conception d'équipe) toutes les entreprises d'une même profession formeront un corps professionnel, un corps professionnel dont les deux grands piliers seront l'organisation syndicale patronale et ouvrière. Lorsque dans toutes les industries seront institués des corps professionnels, le capital ne dominera plus la politique; elle sera au contraire, de ce jour, contrôlée moralement par les corps professionnels qui seront l'expression de la voix commune du travail et du capital. Les corps professionnels informeront le pouvoir politique, agiront sur lui, dictés par l'intérêt commun propre à chacun. Indirectement le pouvoir politique comptera, sans nul doute, nombre de leurs représentants. Un conseil intercorporatif ou un conseil économique verra à équilibrer ces intérêts pour le bien commun de la nation. Ce conseil économique sera le dernier filtre des demandes, des revendications des corps professionnels. Sa sphère d'activité sera de conseiller l'Etat sur les problèmes de production, de consommation, de circulation et de l'application du revenu national.

Dans ces conditions, la fonction de l'Etat se limitera à "créer les conditions générales à la faveur desquelles chaque membre du corps social pourra, de la manière la plus sûre et la plus efficace, réaliser sa fin" (Muller, "La Mission sociale de l'Etat"). Cette fonction obligera l'Etat à un double rôle: protéger et suppléer, "protéger les droits et les libertés de ses citoyens et leurs assurer, par l'établissement des institutions sus-indiquées, les facteurs indispensables de leur bien-être et de leur prospérité. (Muller, "La mission sociale de l'Etat").

De cette façon, le pouvoir politique abandonnerait "aux groupements d'ordre inférieur les attributions dont ils sont capables de s'acquitter de leur seule initiative et par leurs propres moyens" et lui pourra alors "gouverner de haut, comme souverain et suprême arbitre, en toute impartialité et dans le seul intérêt du bien commun et de la justice" (Pie XI, Quadragesimo Anno).

Au Canada, pour que la restauration sociale profite à toute la classe ouvrière, elle devra s'accomplir à la fois sur le plan provincial et sur le plan fédéral.

L'institution corporative

S'il importe qu'elle s'accomplisse dans le sens de l'enseignement chrétien, par l'institution corporative, il faudra que l'idée corporative fasse son chemin dans tout le pays, qu'elle soit agréée par le travail organisé, par les employeurs, par les pouvoirs politiques. En effet, présentée différemment, cette idée fait son chemin dans presque tous les milieux; elle n'est pas reçue partout avec la même facilité, mais il semble qu'une propagande persévérante aura raison de

la majorité de ses adversaires.

Rien cependant ne sera plus propre à favoriser la diffusion de l'idée corporative au pays qu'une meilleure mutuelle compréhension des problèmes nationaux entre les provinces elles-mêmes et entre chacune et le pouvoir fédéral. La classe ouvrière est fatiguée des perpétuelles querelles entre les provinces et le fédéral pendant lesquels les problèmes fondamentaux dans l'ordre économique restent sans solution ou n'ont que la solution égoïste que sont seuls à leur donner les intérêts capitalistes. Que l'on parvienne donc à s'entendre sur la question de juridiction fédérale-provinciale au moyen de conférences provinciales périodiques employées méthodiquement à cette étude. Que soit créé aussi le plus tôt possible un conseil national économique consultatif dans lequel serait faite large la place du travail et du capital et d'autres corps publics importants. Ces moyens de recherche et d'action s'imposent.

Mises en oeuvre, ces initiatives stimuleront intensément l'idée de la collaboration dans les sphères politiques, économiques, sociales et même professionnelles; l'opinion publique en soulignera l'impérieux besoin.

Besoin de collaboration sur le terrain politique

Il est urgent que cette collaboration se manifeste d'abord dans l'ordre politique. Le Canada n'a ratifié à date que 9 des 67 conventions internationales du travail adoptées depuis 1919, par l'Organisation Internationale du Travail, dont le Canada est membre. Sous le rapport du nombre de conventions adoptées par notre pays, le Canada vient après la Chine et les Indes. Le gouvernement fédéral n'a ratifié que les conventions qui ressortissent à sa juridiction. Dans l'intérêt de la classe ouvrière et aussi pour le bien commun du pays, il est grand temps que les gouvernements provinciaux ratifient eux aussi les conventions internationales du travail qui sont du domaine de l'autonomie provinciale.

Seul un organisme permanent créé par les provinces pourra réaliser des accords entre elles quant aux conventions à mettre en vigueur simultanément dans toutes les provinces, quant aux conventions à être acceptées par un nombre plus restreint de provinces et quant à celles qu'il conviendra de rejeter. C'est par une telle action commune seulement que l'on parviendra à instituer au Canada des normes nationales relativement à la durée du travail, au taux minimum légal des salaires, à la protection des femmes et des enfants dans l'industrie, etc. Les provinces, si jalouses, à juste titre, de leur autonomie en matière sociale, ne devraient-elles pas comprendre qu'en concluant de tels accords, elles renforcent et justifient leur droit à conserver l'intégrité de l'autonomie provinciale en pareille matière?

La conférence internationale du travail

Fort à propos, la Conférence internationale du travail à Philadelphie a adopté la résolution suivante: "La Conférence charge le Directeur p.i. dans l'intervalle compris entre les XXVIIe et XXVIIIe sessions de la Conférence internationale du travail, de se mettre en rapport avec les gouvernements de ses Etats fédéraux, et de leur assurer de prendre des dispositions en vertu desquelles les projets de conventions et recommandations s'appliquant à des questions relevant des unités constitutives de l'Etat fédéral seraient renvoyés aux gouvernements de ces unités par l'autorité fédérale, qui les inviterait à donner suite aux conventions et aux recommandations dans les mêmes conditions que celles qui sont prévues pour les Etats membres de l'Organisation; elle charge en outre le Directeur p.i. d'inviter les gouvernements des Etats fédéraux à demander aux autorités de leurs unités constitutives des rapports sur les mesures qu'elles ont prises concernant les recommandations ou les ratifications des conventions, et de transmettre cette documentation au secrétaire général".

La plus grande guerre de tous les temps a hissé le Canada, malgré sa population restreinte, aux rangs des nations les plus productrices du monde. N'est-il pas temps plus que jamais qu'en prévision de l'issue de cette guerre, le Canada et ses parties constituantes posent bientôt à la face du monde dans le domaine de la législation sociale, un exemple sans précédent de collaboration interne et de collaboration internationale?

(Suite à la page 12)

M. J. Desautels meurt subitement à l'âge de 65 ans

M. Joseph Desautels qui fut pendant plusieurs années, secrétaire-trésorier de Fashion-Craft Manufacturers, est décédé subitement d'une crise cardiaque, à 2 h. 45 du matin, jeudi, le 12 octobre dernier.

M. Desautels était une figure bien connue, non seulement dans le domaine des affaires, mais aussi dans le monde syndical. Le disparu était souvent en contact avec les ouvriers, surtout à la manufacture Fashion-Craft, à Victoriaville, où il comptait beaucoup d'amis.

Nous pouvons dire sans crainte de nous tromper que les travailleurs perdent en M. Desautels un véritable ami prêt à leur rendre justice.

Longtemps, nos syndiqués de Victoriaville se rappelleront le noble visage du disparu. Nous demandons à nos syndiqués de ne pas oublier M. Desautels dans leurs prières.

La C.T.C.C. réitère à la famille Desautels l'offrande de sa sympathie.

CHAQUE FOYER OUVRIER DOIT SE PROCURER

LE CALENDRIER JOCISTE 1945

Maintenant en vente, 12 pages DE MAGNIFIQUES PHOTOS que vous aimerez conserver. Retenez le vôtre à l'avance. Faites plaisir à vos amis en leur adressant un EXEMPLAIRE

Calendrier jociste, 1037 rue Saint-Denis, Montréal

Service de librairie de la C. T. C. C.

Commandes à 3447 St-Hubert, Montréal

Encyclique <i>Rerum Novarum</i> , de Léon XIII15 unité
Encyclique <i>Quadragesimo Anno</i> , de Pie XI25 unité
"La Restauration de l'Ordre Social". Lettre collective des Evêques05 unité
Eléments de Morale Sociale par E. Delaye, S.J.75 unité
Pour un Ordre Social Chrétien, par Lorenzo Gauthier40 unité
Plans d'Etude sur la Restauration Sociale Richard Arès, S.J.25 unité
Une Charte Officielle du Syndicalisme chrétien (Pensées du Saint-Siège sur les syndicats catholiques)10 unité
Pour Restituer à l'Edifice Social son Equilibre, par par S. Em. le Card. Villeneuve	Gratuit
Syndicalisme Catholique Canadien, par Maximilien Caron, avocat05 la douz.
"Esclave ou Maître chez nous", J.-C. Leclaire, ptre10 unité
"La Déclaration de Philadelphie", par Jean-Pierre Després	Gratuit
"Manuel Populaire d'Action Sociale et Syndicale", par Fédération Cercles d'Etude15 unité
"Causeries radiodiffusées", relatant fondation et réalisations des fédérations affiliées à la C. T. C. C.25 unité

TRACTS DE LA C. T. C. C.:

No 2—"Le Problème des Salarisés... Sa Solution", par M. l'abbé Jean Bertrand	Gratuit
No 4—"L'Organisation du Travail de Demain" par Alfred Charpentier	Gratuit
(Les numéros 1 et 3 sont épuisés)	
L'Atelier Syndical Fermé, Alfred Charpentier10 unité
De l'Internationalisme au Nationalisme, Alfred Charpentier15 unité
Eucharistie et Syndicalisme, Alfred Charpentier	Gratuit
Réalisations de la C. T. C. C.	Gratuit
Réalisations de la Fédération nationale du textile	Gratuit
(anglais)	
No 4—"Labour in the Comnig Days", by Alfred Charpentier05 each
Series of many articles on our labour Movement by Alfred Charpentier	Gratuit
Workers of Quebec organize on Catholic Plan, E. D. Chicanot	Gratuit
(pour Cercles d'Etude)	
Séries complètes du bulletin d'étude "Le Syndicaliste" (années 1940-41; 1941-42)55 par série

The President's address

Summary of the general president's open speech at the 23rd convention of the Canadian and Catholic Confederation of Labour held in Trois-Rivières last september.

The President recalled the main trade union events having happened during the year in the catholic labour movement. He pointed out that in spite of numerous difficulties, there has been an increase of over ten thousands members in our movement and 28 new organized national syndicates. Labour study circles were organized in several new syndicates and localities in the province. Collective labour agreements negotiated under the Collective Labour Agreement Act have reached nearly one hundred resulting in as many joint committees; all this in this Province of Quebec.

Such a development shows in a way what will be the social reconstruction of to-morrow. Around 20 to 30 of those collective agreements have been signed by labour organizations which had opposed the law that had been advocated by the Canadian and Catholic Confederation of Labour itself. Our organization does not indulge in politics as some other labour movements do, but knows how to achieve good works on the social ground and one must not forget that social order commands political order.

Can we tell all the influence which may be exerted more and more in the future by our movement if it remains true to its purpose? In his speech, the President dealt also with the following very important questions to which he purposely confined himself:

first, the comparison of wage rates between Quebec and Ontario;

secondly, the keen controversy which took place between labour unions about Bills 2 and 3 in Quebec legislature and the federal order in council C. P. 1003;

third, the sensational tramway strike;

fourth, the complex closed shop problem.

As regards to wages in Ontario and Quebec, Mr Charpentier had this to say: "Why is the Province of Quebec ill reputed regarding wages?"

The main causes go as far back as thirty years ago; they are as follows: the fast industrialisation of the Province, the very low living cost, the attraction of foreign industrialists by the detrimental "low labour cost" publicity of those days, and, lastly, the lack of labour trade unions.

The bad reputation which Quebec is still having must now be corrected; it underrates the improvements which have taken place in many industries as a result of the enforcement of the Collective Labour Agreement Act since 1934. The Minimum Wage Act adopted in 1937 applicable to both men and women has also contributed some ameliorations in wages. The federal orders in council 7440; 8532 and 9384 have also contributed to that end in this Province; on the other hand the freezing of wages by Ottawa was detrimental in quite many small industries in Quebec where the wages were already too low.

In spite of this regrettable situation the President proved that due to the new regime of collective agreement conventions in Quebec Province wage rates have become equal to those of Ontario in several similar industries; if they are sometimes lower in several operations they are higher in others; furthermore he stated that in several other industries covered by province-wide collective conventions thousands of workers in rural districts or small industrial towns get higher wages than Ontario workers in similar localities.

The President went on with many other considerations on the same question which on account of lack of space we will summarize in our next issue of the journal.

OUVRIERS, lisez le

Magazine illustré 1945 de la L. O. C.

Il est fait spécialement pour votre foyer puisqu'il contient POUR LE PAPA, des articles sur les questions sociales comme la coopération, l'alcoolisme, la délinquance juvénile; POUR LA MAMAN, des trucs utiles, des recettes, des patrons, des conseils pratiques; POUR LES ENFANTS, du bricolage, des histoires, des renseignements de toutes sortes sur la façon de s'amuser au cours des diverses saisons, etc.

Pour tous un calendrier illustré jamais vu . . .

Le Magazine Illustré de la L. O. C.

En vente à 1037 rue Saint-Denis, Montréal.

La restauration sociale et la classe ouvrière

(Suite de la page 11)

Plan international

La restauration sociale ainsi que le relèvement économique de la classe ouvrière au Canada ne résulteront pas exclusivement des solutions nationales. S'il existe des problèmes de concurrence entre les provinces du Canada, à plus forte raison en existe-t-il dans l'ordre international: le contrôle des cartels et des trusts; le crédit international et la monnaie; la répartition des matières premières; les régimes douaniers, la parité des conditions du travail sont les problèmes dont la solution ne peut pas être indifférente aux conditions de vie de la population canadienne dans laquelle la plus concernée est toujours la classe ouvrière. Tous ces problèmes devront être étudiés par les corps professionnels plus haut mentionnés ainsi que par le Conseil national économique. Sauf les questions relatives au travail, l'examen des autres problèmes internationaux devrait être fait aussi par une institution analogue à celle du Bureau international du travail et des Conférences internationales du travail, laquelle institution s'efforçant, elle aussi, à donner des solutions adéquates par voie de recommandations ou de conventions.

Deux initiatives importantes

Deux initiatives heureuses ont été adoptées à la récente conférence internationale du travail propre à aider à la cause de la restauration sociale dans le monde. Premièrement, le Bureau international du travail a été autorisé d'examiner la répercussion de la politique économique de certains pays sur les conditions de travail d'au-

tres pays. Secondement, le Bureau international du travail est chargé de constituer dans les grandes industries des comités industriels internationaux soit bipartites, soit tripartites, préférentiellement tripartites, aux fins de mieux connaître leurs problèmes particuliers sous l'angle international et d'aviser au moyen de les résoudre, ayant principalement en vue toujours l'amélioration économique des travailleurs concernés.

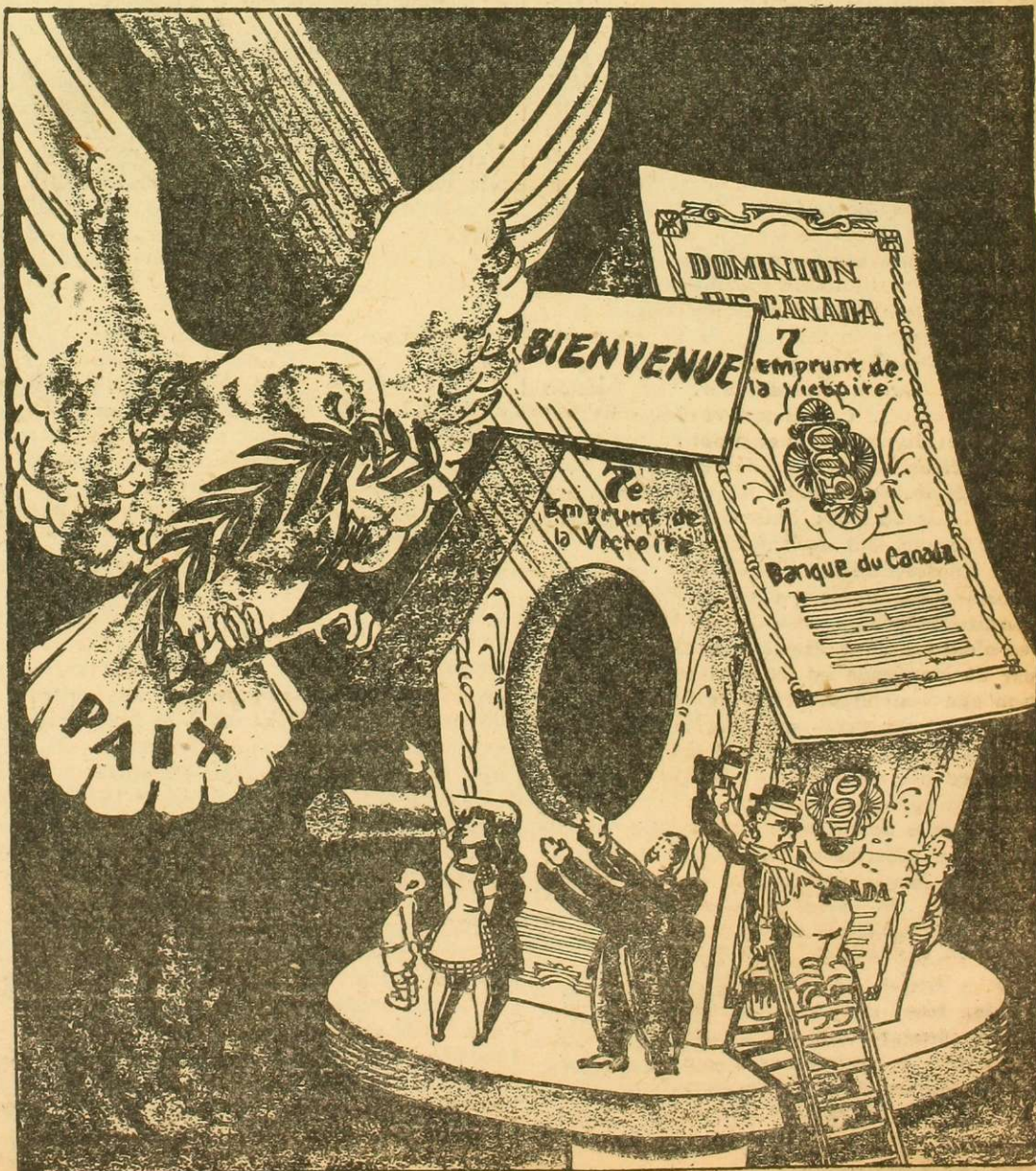
La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada estime que ce sont de telles initiatives hardiment entreprises et méthodiquement poursuivies par tous les pays du monde qui les conduiront dans la voie du vrai progrès social et de la justice sociale.

Pour commencer, nous souhaitons que le Canada mette de l'ordre d'abord dans sa propre maison. Nous avons foi en la jeune génération qui a beaucoup souffert dans le Québec et dans tout le Canada. Elle a plus de respect pour la personne humaine, plus de dédain pour la force brutale, plus d'estime pour les véritables valeurs. Elle aura des vues moins mesquines parce que plus éclairées pour le règlement des problèmes nationaux et internationaux. Aussi, très vif en elle est l'esprit de la collaboration dans chaque profession, entre les classes sociales et dans la nation. Et cet esprit de collaboration est dirigé contre le capitalisme vicié qui a asservi l'homme à la production, afin qu'au contraire, la production soit mise au service de l'homme; ce qui est bien suivant le plan providentiel.

Alfred CHARPENTIER,

Président de la C.T.C.C.

IL FAUT PORTER UN DERNIER COUP A L'ALLEMAGNE



Le Canada a besoin de \$1 milliard, \$300 millions pour venir en aide à nos troupes et aux Alliés, en ce moment crucial de la guerre. Cet objectif sera atteint si chacun souscrit dans toute la mesure du possible.

Fière réponse de M. A. Chagnon au 'Congrès Canadien'

Lors du récent congrès annuel du Congrès "Canadien", alias C.I.O. américain, M. Eugène Corbeil, de la Fraternité des employés de tramways de Montréal s'est permis une lâche et basse accusation contre notre Syndicat catholique des employés de tramways, en affirmant entre autres choses qu'il n'avait rien fait pour ces employés et qu'il avait toléré leur esclavage.

Ce n'est pas la première fois que les chefs du Congrès "Canadien" se permettent des attaques aussi sournoises contre des Syndicats catholiques qui, depuis des années travaillent si courageusement pour améliorer le sort des travailleurs.

Pour répondre au dénommé Corbeil, nous laissons la parole à M. J.-A. Chagnon, l'agent d'affaires du Syndicat des employés de tramway. Nous conseillons à nos syndiqués de lire attentivement la réplique de M. Chagnon qui constitue un dossier sur le travail des Syndicats en faveur des employés de tramways de Montréal.

"Pour preuve à l'appui de cette insinuation erronée, je me contenterai de rappeler au public et aux employés de tramways seulement quelques-unes des luttes que nous avons faites il y a quelques années à peine:

Les employés de tramways et le public doivent se rappeler très bien la lutte que nous avons faite lors de l'introduction du "solo tram" (one man car);

La lutte que nous avons dû soutenir pour obtenir la journée de congé par semaine;

La lutte que le syndicat a faite pour la diminution des heures de travail durant la crise de chômage;

L'enquête que nous avons demandée en 1938 sur l'association mutuelle de bienfaisance de la Compagnie des Tramways;

Le mémoire que le Syndicat a présenté à l'enquête Beaulieu, et combien d'autres choses encore.

Vous étiez, M. Corbeil, au Tramway dans ce temps-là et qu'avez-vous fait ainsi que vos confrères du comité pour aider le Syndicat dans sa lutte? rien, absolument rien.

Les employés de tramways n'ont jamais été dans l'esclavage comme aujourd'hui, car aucune amélioration dans les conditions de travail et salaires n'est encore réglée et c'est par l'insinuation et intimidation que vous essayez de tenir les employés dans vos rangs; mais ceux-ci commencent à s'apercevoir que le but principal de votre organisation est de semer la haine et la discorde entre patrons et ouvriers, et vous êtes certain que ce n'est pas de cette manière que les employés de tramways seront traités avec justice et charité."

Une fois de plus, les ouvriers constateront, par ce qui s'est dit précédemment, que les Syndicats arrivent toujours les premiers quand il s'agit de défendre les véritables intérêts des travailleurs.

LA REDACTION



C'est peu de chose

pourtant, c'est l'emblème même de la Victoire

Oui, c'est bien ça: quand vous portez l'insigne de l'Emprunt de la Victoire, vous atteste que vous avez reconnu l'urgence des besoins de guerre et que vous avez répondu à l'appel du Pays. L'équipement militaire, les armes et les munitions que nos soldats réclament pour rétablir la paix dans le monde exigent des sommes de plus en plus considérables. Soyez fier d'être au nombre des patriotes qui portent l'insigne du VIIe Emprunt, gage de la Victoire.



ACHETEZ DES OBLIGATIONS DE LA VICTOIRE

Tout pour la Victoire..

DOMINION TEXTILE COMPANY LIMITED

Bureau-chef: Carré Victoria, Montréal, P.Q.

L.-N. MESSIER, LIMITEE

"Le grand magasin à rayons de la rue Mont-Royal"

DRUMMONDVILLE COTTON CO. LTD

Drummondville, P.Q.

EUDORE FOURNIER & FILS

Plessisville, P.Q.

LA FONDERIE DE PLESSISVILLE

M. Forand, gérant.

LA TRICOTERIE SOMERSET, LIMITEE

Plessisville, P.Q.

THE CANADIAN CONVERTERS CO. LTD

1643 Delorimier — Montréal, P.Q.

Courtes nouvelles de . . .

SOREL

Le conseil régional du travail vient de faire connaître sa décision concernant la semaine de vacances payées demandée par le syndicat national des fonderies de Sorel en faveur des employés payés à l'heure de la Sorel Steel Foundries. La décision accordée à tous les employés qui ont un an de service, la semaine de vacances payées à être prise entre le 1er juillet et le 31 décembre de chaque année.

Le syndicat fut représenté auprès du conseil régional par M. Alfred Charpentier, président de la C.T.C.C., M. Philorum Ménard, président du syndicat, et le R. P. Jacques Cousineau, S.J., aviseur moral des syndicats nationaux de Sorel. La Sorel Steel Foundries emploie 200 ouvriers environ.

ST-PACOME

Un syndicat catholique de l'industrie du bois vient d'être fondé à St-Pacôme pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux des ouvriers de cette localité. La formation de cette société a été autorisée par le secrétaire de la province. Le siège social du nouveau syndicat a été fixé à St-Pacôme.

ST-JEAN

Le syndicat national de la construction, à son assemblée d'octobre, a procédé à l'élection d'un exécutif pour la prochaine année.

En voici le résultat: président, M. Albert Larose; vice-président, M. Alfred Laberge; sec.-archiviste, M. Conrad Davignon; sec.-trésorier, M. Albini Hamel; directeurs: MM. Albert Langlois, Charles Boyer, Emile Sasseville, Alfred Dextraze, Gaston Lambert.

QUEBEC

La section des tailleurs de cuir de l'Union protectrice des travailleurs en chaussures de Québec a tenu ses élections annuelles, sous la présidence de M. Albert April, à sa dernière réunion régulière. En voici le résultat: président, M. J. Gosselin (réélu); vice-président, M. A. Servais (réélu); secrétaire, M. F. Hamel (réélu); assis.-sec., M. P.-E. Robitaille (élu); trésorier, M. Wilfrid Labbé (réélu); ass.-trésorier, M. C. Létourneau (élu); sentinelle, M. N. Thivierge, (réélu); délégués à l'exécutif, MM. J. Gosselin, W. Labbé, F. Hamel, J. Labrecque, E. Ruel; délégués au conseil général, MM. J. Gosselin, F. Hamel, C. Létourneau, P.-E. Robitaille, J. Cayer et A. Guilbault, M. l'abbé Georges

Côté a donné sa bénédiction au nouveau bureau de direction.

PLESSISVILLE

Le 21 octobre dernier le Syndicat catholique des travailleurs du cuir et de la chaussure de Plessisville signait un premier contrat collectif avec les employeurs Eudore Fournier et Fils.

Ce premier contrat apporte, comme principales améliorations, à la situation des employés:

1. l'établissement d'une procédure uniforme pour la

solution de tous les griefs;

2. l'indication sur l'enveloppe de paye des deux items suivants: a) le taux du salaire horaire; b) le nombre d'heures supplémentaires de travail.

3. des vacances payées pour tous les travailleurs, ce qui est un avantage surtout pour les travailleurs en chaussure car aucun décret ne les leur garantit actuellement.

RIMOUSKI

Les membres du syndicat catholique de l'industrie du bois de Rimouski assistaient nombreux aux élections des

officiers de leur syndicat. Ils eurent l'avantage d'entendre une courte allocution de Son Exc. Mgr Charles-Eugène Parent.

Mgr Parent invita tous les membres à se faire son porte-parole auprès des autres ouvriers pour qu'ils comprennent l'importance de l'organisation professionnelle, le rôle qu'elle joue présentement et surtout le rôle très grand qu'elle est appelée à rendre après la guerre.

Ensuite eurent lieu les élections. Tous les officiers furent réélus pour un autre mandat, sauf le secrétaire financier. Le bureau de direction se compose comme suit: président, M. Joseph Santerre; 1er vice-président, M. Rosaire Pelletier; 2e vice-président, M. Joseph Dubé; sec.-arch., M. Antonio

Rioux; sec.-corr., M. Louis Longchamp; sec.-fin., M. Léopold Rousseau; trésorier, M. Emilio Duchesne; com.-ord., M. Henri Côté, et sergent d'armes, M. André Yockell. Les officiers ont ensuite remercié les membres de la marque de confiance qu'on venait de leur témoigner et promirent de ne rien négliger.



CLairval 7902

Aquila Lapointe

ASSURANCES

4466, rue LaFontaine

Maisonneuve

Montréal

UN AUTRE APPEL

Aux travailleurs de la Province de Québec

Depuis plus de cinq longues années, les travailleurs libres de cette province ont répondu à l'appel, ont travaillé et se sont battus pour défendre tout ce qui fait que la vie vaut la peine d'être vécue. Ils ont fabriqué des canons, des obus, des tanks, des avions, des vaisseaux, des fournitures médicales et d'autre matériel de guerre en quantités considérables. En plus, ils ont acheté des millions d'Obligations de la Victoire, dont le but était de défrayer le coût de ce matériel de guerre.

La Victoire

POINTE MAINTENANT À L'HORIZON

Nos armées auront à livrer de dures batailles avant de subjuguier l'armée allemande et ainsi restaurer la paix en Europe. Ces batailles coûteront cher; le sang coulera et des vies précieuses seront sacrifiées. Des quantités énormes de munitions seront employées et le coût en argent sera immense.

L'on demande à chaque

TRAVAILLEUR DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

de souscrire le plus possible au VIIe EMPRUNT DE LA VICTOIRE. Nous avons besoin de tous les dollars qui peuvent être épargnés. Nos soldats donnent beaucoup—tout ce que l'on nous demande, à nous, c'est de prêter notre argent et, en retour, nous avons la certitude que cet argent placé dans les Obligations nous sera remboursé.

LES TRAVAILLEURS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC N'ONT JAMAIS FAILLI À LA TÂCHE
Nous avons la certitude qu'ils ne failliront pas cette fois.

ACHETONS PLUS D'OBLIGATIONS QUE JAMAIS

La Fédération provinciale du Travail du Québec

ELPHÈGE BEAUDOIN—Président

La Confédération des Travailleurs catholiques du Canada Inc.

ALFRED CHARPENTIER—Président

Congrès Canadien du Travail

PAUL E. MARQUETTE—Directeur régional

Conseil des Métiers et du Travail

PAUL FOURNIER—Président

Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal

G. A. GAGNON—Président

Conseil du Travail de Montréal

THÉODORE PRÉZEAU—Président

La valeur rédemptrice du travail

Résumé d'un sermon prononcé par le R. Père Gustave Sauvé O.M.I. à la messe célébrée à l'ouverture du Congrès de la C.T.C.C. aux Trois-Rivières

L'organisation ouvrière est le grand phénomène du XXe siècle. Nous assistons à une montée irrésistible des unions ouvrières et le problème qui se pose pour les gouvernements comme pour les travailleurs eux-mêmes, c'est justement de savoir comment diriger et utiliser ces forces; comment en délimiter les droits et les devoirs.

Ce point d'interrogation qui fait jaillir toutes sortes de considérations et en même temps d'inquiétude trouve une solution pacifique dans la doctrine sociale de l'Eglise.

Aujourd'hui je m'adresse à des travailleurs catholiques et parmi vous plusieurs font partie des différentes ligues du Sacré-Coeur, ont fait leur retraite fermée et quelques-uns s'occupent même activement d'Action catholique. Mais comment se fait-il que parfois dès qu'on aborde le monde du travail et des travailleurs, il semble à un certain nombre qu'on tombe alors dans un monde totalement en dehors de la foi et que le seul moyen de régler le problème est de recourir à la force ou à la lutte des classes. Conséquemment pour eux, l'Eglise catholique n'a pas d'affaire dans la question de l'union ouvrière.

Le problème est sérieux et je demanderais toute votre attention afin que vous puissiez comprendre davantage le rôle que vous, travailleurs catholiques, devrez jouer dans les années difficiles qui viendront.

Dans ce but nous étudierons ensemble la notion catholique du travail, ensuite comment l'Eglise catholique considère le travailleur et enfin pourquoi l'Eglise catholique s'occupe-t-elle de la question ouvrière.

Notion catholique du travail

D'abord, la première question: quelle est la notion catholique du travail?

Je me rappelle qu'un jour, je visitais les mines du nord de l'Ontario, et j'observais avec un intérêt particulier ces hommes montant des souterrains profonds. Ils avaient la figure noircie de poussière, les mains calleuses et pas un sourire sur les lèvres. Je me demandai alors si vraiment pour ces hommes il n'y a que le coup de pioche qui compte. Et à mon esprit revenait la terrible sentence: "Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front". C'est la rançon du travail et rançon obligatoire pour tout le monde.

Le travail, élément de justice

Avant la chute de nos premiers parents cette dépense d'énergie qu'on appelle le travail, dépense d'énergie soit intellectuelle, soit physique ou corporelle était un plaisir et un repos, car Adam et Eve dominaient les choses et les êtres créés. La nature du premier homme et de la première femme était une nature humaine, mais par un privilège dû à la bonté du Créateur, cette nature jouissait de

dons particuliers; elle était tout à fait équilibrée car l'intelligence et la volonté à la lumière de la foi et de la charité se concentraient sur Dieu. Dieu était le centre d'attraction. Mais voici que nos premiers parents ne furent pas capables de résister à l'épreuve que Dieu leur envoya. Ils se détournèrent de Lui, et la volonté laissant Dieu se fixa dès lors dans les choses créées. Le travail, de repos qu'il était avant la chute, est devenu une peine. "Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front". Le travail porte maintenant un élément de justice, la punition divine. Adam et Eve, au lieu de dominer les choses, seront dominés par les choses. Pour se procurer les choses nécessaires à la vie, l'homme, du lever au coucher du soleil, sera aux prises avec toutes les exigences de la punition de Dieu. Vous voyez clairement le sens du travail. Par la souffrance, l'homme paie une dette de justice à Dieu.

Le travail, élément

de miséricorde

Mais voici que ce Dieu tout puissant dont la bonté est sans borne a voulu donner à l'homme la chance de se reprendre, et dans ce but il envoie son fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vient parmi nous, se fait le fils adoptif d'un ouvrier, travaille, souffre et donne son sang pour nous remettre dans le chemin de la vie surnaturelle. Il nous mérite la grâce et par là donne un sens divin à notre nature, à notre vie. La grâce nous fixe de nouveau sur Dieu et toutes nos énergies ont maintenant une valeur de rédemption. Le travail reste pénible, mais, à l'élément de justice, s'ajoute maintenant un élément de miséricorde. Le travail, je le répète, devient rédempteur et comporte une joie et une source de mérite. Quand, dans le fond de la terre, le mineur frappe le roc de son pic, quand le maçon aligne les briques, quand le mécanicien dirige les machines puissantes, quand l'ingénieur trace des plans magnifiques, tous peuvent se dire, "par mon travail, je fais ma part de rédemption d'expiation méritoire; par mon travail enrichi de la grâce, je rétablis mon équilibre vis-à-vis Dieu".

Comment l'Eglise catholique considère le travailleur

Le travailleur, pour l'Eglise, est non seulement un individu limité par la vie humaine; il est de plus lié par deux obligations, celle de la cité terrestre où il travaille à son bonheur temporel, et celle de la cité céleste où doivent le conduire ses mérites gagnés ici-bas. Ici se trouve la ligne de dissension entre les chefs des unions catholiques et les chefs des unions neutres. Pour ces derniers, le travailleur est un individu qui se débat, qui souffre et qui peine pour réaliser la plénitude d'une vie purement temporelle. L'Eglise catholique, au contraire, ne

limite pas ses préoccupations au seul point de vue temporel; elle considère chez le travailleur la personnalité humaine entière, personnalité porteur d'une vie divine et ordonnée à une fin surnaturelle. L'Eglise traite donc le travailleur selon toute sa dignité de personne humaine.

L'Eglise et la famille

Allons plus loin. Dès le début de l'humanité, la première cellule sociale, dans le plan de Dieu c'est la famille, et dans sa famille, c'est le père qui est le centre; c'est par le père que toutes les grâces descendent sur les enfants. Pour l'Eglise, le travailleur prend donc une autre importance, celle de père de famille responsable auprès de Dieu, de la destinée de ses enfants et porteur de l'obligation d'un travail plus onéreux.

Et l'ensemble des familles constitue la société, et dans la société l'ensemble du travail collectif forment les métiers, les professions et au-dessus de cette organisation se trouve l'Etat, le gouvernement, dont le but est de protéger la famille en protégeant le travailleur, c'est-à-dire en permettant au père de famille de gagner honorablement le pain de chaque jour pour lui et les siens et de plus de jouir d'un certain confort auquel tout individu humain a droit.

Voilà le véritable sens du travailleur selon l'Eglise catholique.

Pourquoi l'Eglise catholique s'occupe de la question ouvrière
Et vous comprenez mieux

maintenant pourquoi elle intervient dans la question sociale. Si elle ne rejette pas le capital comme tel, elle désavoue le capital exploiteur, le capital pour qui l'homme n'est qu'un outil, un instrument, rien de plus, le capital abusif qui depuis plus d'un siècle a accru sa puissance outre mesure et qui a provoqué une autre puissance, celle du travail organisé. Personne ne peut ignorer ce phénomène actuel. On n'arrête pas la marche de la pensée avec des mitrailleuses. L'Eglise encourage les travailleurs catholiques à s'unir afin de les empêcher de prendre rang sous des bannières tout à fait neutres, et s'exposant ainsi à perdre le véritable sens de la destinée éternelle. Elle offre, dans ces circonstances aux travailleurs toute une sociologie à base de principes qui sauvegarde les exigences de la personne, de la famille, de la profession, de l'Etat.

Si elle demande aux travailleurs et aux patrons de s'unir est-ce pour avoir une plus belle bataille. Aidons que le travail n'est pas capable de se passer du capital, comme le capital est incapable de se passer du travail.

De plus, l'Eglise ne manque de rappeler aux travailleurs leurs devoirs, car dans le domaine du travail, il n'y a pas que des droits.

Conclusions

Vous voyez la richesse de la pensée catholique au sujet du travail et du travailleur.

Travailleurs catholiques, serrez vos rangs. Que par votre exemple tous les ouvriers catholiques prennent place au sein des unions qui les protégeront et qui leur permettront de vivre une vie de travailleur catholique.



Assurer l'avenir de votre famille, c'est bien. Penser aussi au vôtre, c'est mieux. D'où la nécessité de notre police à double protection. Elle vous fait rentier à vie. Si vous mourez, nous payons une annuité aux survivants. Quel est votre âge? Nos renseignements sont gratuits.

CAISSE
NATIONALE
D'ÉCONOMIE

41 ouest, rue S. - Jacques
Montréal - HArbour 3291

Travail soigné

Dans les produits fabriqués par la Dominion Textile pour fins de guerre et ceux faits pour la paix on trouve le même travail soigné, depuis si longtemps en demande par les judicieux acheteurs canadiens.

Que ce soit tissus résistants pour avions de combats de notre aviation, ou draps et taies d'oreillers blancs et doux pour usage domestique, la qualité, née de nombreuses années d'expérience dans la fabrication et garantie par le travail habile de nos employés de filatures, est là.

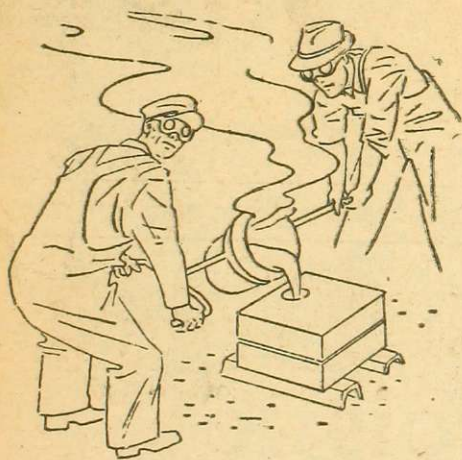
Dominion Textile Company Limited

Fabricants de

DRAPS ET TAIES D'OREILLERS
"COLONIAL"

MAGOG FASTEST FABRICS

“ Cette fois
 j'achèterai
 une Obligation
 de plus ”



Personne n'a plus à cœur d'assurer le triomphe de nos armes que les ouvriers et les ouvrières qui contribuent à notre magnifique oeuvre de guerre. Ils savent **qu'ils peuvent et qu'ils doivent acheter, cette fois-ci, une Obligation de plus qu'aux Emprunts précédents.**

N'allons pas croire que nos succès diminuent nos frais de guerre. L'offensive et la victoire coûtent plus cher que les opérations défensives.

Affectons toutes nos économies à l'achat d'Obligations de la Victoire. Le montant qu'on n'enlève plus de l'enveloppe de paye, au titre de l'épargne obligatoire, nous fournit l'occasion d'acheter plus d'Obligations. Achetons-en encore davantage en escomptant nos économies futures, au moyen de retenues sur les salaires.

Si votre patron n'a pas encore établi le plan d'épargne sur le salaire, entendez-vous avec vos compagnons de travail pour lui demander de le faire.

MODE D'ACHAT — Confiez votre commande à un vendeur, à une succursale de banque ou à une société de fiducie, ou encore à votre patron. Il est également possible de traiter directement avec le comité local de l'Emprunt de la Victoire. Quel que soit le moyen choisi, on vous aidera à remplir les formules de demande, si vous le désirez.



TOUT POUR LA VICTOIRE

ACHETONS DES

OBLIGATIONS de la VICTOIRE